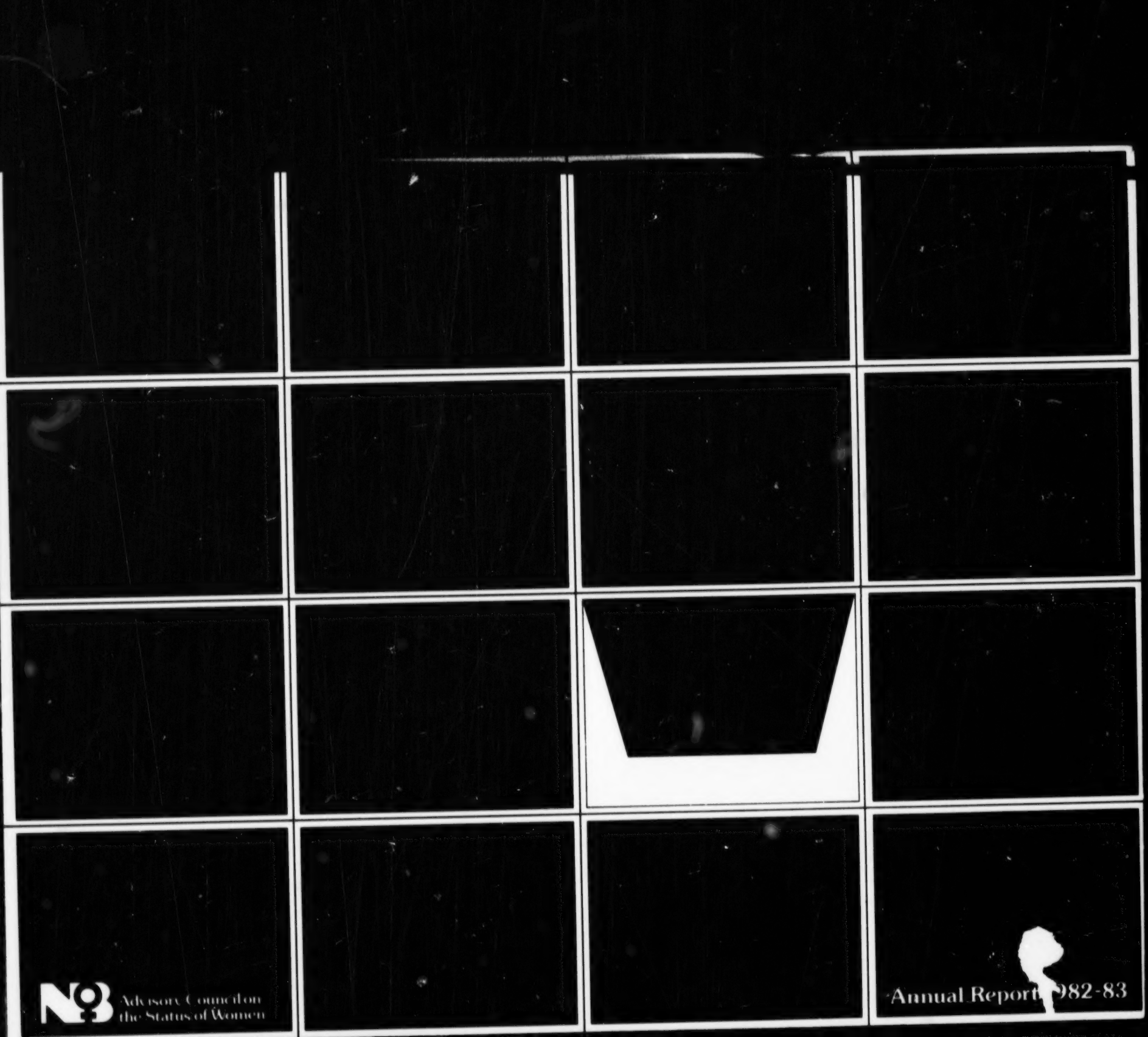

Advisory Council on the Status of Women

Annual Report 1982-83

June 30 1983

The Honourable Richard B. Hatfield
Minister responsible for the Status of Women
Legislative Assembly
Fredericton, N.B.

Mr. Premier:

The Advisory Council on the Status of Women has been very active during the past year and the present document attests it.

Consequently, I am happy to present to you the report of the Advisory Council on the Status of Women for the fiscal year ending on March 31 1983 as required in Section 9(4) of the Advisory Council on the Status of Women Act.

In this report, you will find a summary of the Council's activities and of its recommendations made during the year and the financial statements for the period beginning April 1 1982 and ending March 31 1983, as audited by the office of the Auditor General.

This report is submitted with our appreciation for your cooperation during the year.

Sincerely,

Madeleine LeBlanc
Chairperson

ACSW
386 St. George St.
Moncton, N.B.
E1C 1X2

1-800-332-3087
388-9660

Table of Contents

	Page
THE CHAIRPERSON'S REPORT	1
THE COUNCIL'S MANDATE	2
COUNCIL MEMBERS	2
COUNCIL ACTIVITIES	3
I — Council Meetings	3
II — Research	4
III — Presentations	4
IV — Publications	4
V — Special Projects	5
VI — Other Activities	5
MAJOR ISSUES: RECOMMENDATIONS	8
I — Employment	8
II — Women and Aging	10
III — Education	10
IV — Day Care	12
V — Women and Pornography	12
VI — Women's Representation on Boards and Commissions	12
AUDITOR'S REPORT	13

The Chairperson's Report

The year 1982-83 was marked by the economic recession and women did not escape unscathed. While all matters pertaining to women in the work force were priority items for the Advisory Council this year, N.B. women were often disappointed. Unemployment, which is at its highest level in decades, affects women greatly. The age-old sexist attitudes that we have been trying to change have the tendency to harden in times of economic crisis, reaffirming men's greater right to employment.

Yet, if it wasn't for the income of married women, the number of families living below the poverty line in Canada would be 51% higher than at present. One out of every two single parent families lives in poverty. Though women now represent over 40% of the labour force, they do not hold even 3% of the management positions.

Faced with these facts, the governments' employment strategies still hardly mentioned women and our recommendations last year to a federal-provincial committee on manpower training had to be reiterated to a provincial committee this year since no progress was noticeable.

Another major disappointment in employment issues was the lightning-quick passage given to a new yet retrograde Employment Standards Code last June. It includes no mention of equal pay for work of equal value; gives no protection of seniority and benefits for maternity leaves, and ignores the problem of sexual harassment, to name but a few deficiencies in the Code. The recommendations made by the Advisory Council on the Status of Women in 1978, when the first Bill was under study, were never considered.

We cannot continue to treat the improvement of the status of women as a luxury for times of affluence. Evidently, since we continue to have two-thirds of women with genius-level intelligence quotient, 170 and over, at home or working as office staff, as Colette Dowling in The Cinderella Complex tells us; and since the federal government's voluntary affirmative action program is a complete failure, we cannot count on education and evolution of attitudes to correct the situation. Governments must legislate affirmative action and must enforce contract compliance on the private sector.

One could draw a parallel between affirmative action and the implementation policies for bilingualism in Canada and even in N.B. The integration of women in all spheres is at least as important a social change. Some will think that the implementation of bilingualism has not been successful, but can we really say that there would be as many bilingual Canadians today if bilingualism had not become law? ... if we had relied only on education and evolution of attitudes? Of course not and the growing movement for immersion education is a direct result of affirmative action.

The first federal-provincial conference on the status of women was held in 1982, and another one is scheduled for 1983. It is comforting to note that affirmative action is one of the items on the agenda.

The N.B. ACSW had the opportunity to work closely with the Canadian Advisory Council and with councils of other provinces this year, particularly on sexual assault and pornography on pay television. I believe that this collaboration is essential if national issues of concern to women are to reach a solution.

On the provincial scene, the N.B. women's groups came together and formed an information network to facilitate concerted and informed action. This organization is welcomed by the Advisory Council since it signifies to us a willingness to get involved and a strong interest in the improvement of the status of women in the province. Incidentally, the Advisory Council recently published a political action guide for women in the hope of encouraging some women to become involved in politics at whatever level and in whatever capacity.

I wish to thank the members of the Council for their assiduity and their unflagging interest in the work at hand. I also want to underline especially the contribution of the Council personnel who work with a minimum of resources. Their diligence should be pointed out because their output is superior to what any employer has the right to expect.

It is because of this excellent cooperation that I was able to perform my duties as chairperson. With the strength of this support, I will soon complete my second term.

Respectfully yours,

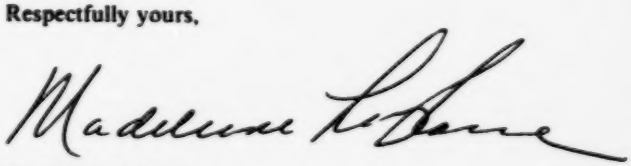

Madeleine LeBlanc
Chairperson

The Council's Mandate

The Advisory Council on the Status of Women is a body for consultation and study which was created to advise the N.B. government on matters relating to the status of women. The Council reports directly to the Premier of New Brunswick.

The Act creating the Advisory Council was adopted on December 17th, 1975 and proclaimed upon the appointment of the first Council in December 1977.

The Act governing the Advisory Council states that the Council shall

advise the Minister on matters relating to the status of women, and,

bring before the government and the public, matters of interest and concern to women.

In carrying out its functions, the Council may

receive and hear petitions from individuals and groups concerning the status of women,

undertake research on matters relevant to the status of women and suggest research areas that can be studied by governments, voluntary associations, private business and universities.

recommend and participate in programs concerning the status of women, propose legislation, policies and practice to improve the status of women, publish reports, studies and recommendations as it deems necessary.

The Council consists of twelve members appointed by the Lieutenant-Governor in Council. The Chairperson has status equivalent to that of a deputy-minister and is employed full-time with the Council; the Vice-Chairperson is employed part-time.

Members, including the Chairperson and the Vice-Chairperson, are appointed for terms of three years.

Council Members

Madeleine LeBlanc, Moncton, Chairperson
*Margaret Larlee, Campbellton, Vice-Chairperson
Shirley Bear-Clair, Big Cove
*Diana Boyd, St. Stephen
Anne Crocker, Fredericton
Eileen Cullen, Saint John
Kathryn-Ann Leger, Moncton
Lise Ouellette, Edmundston
Myrna Richards, Hampton
*Paulette Rioux, Shippagan
Céline Roy, Bathurst
*Laura Sherrard, Newcastle

*Term expired

Council Activities

I Meetings

Shippagan, June 8, 9 and 10, 1982

Topics discussed

- The position of Policy Coordinator, Status of Women in the Cabinet Secretariat: her status and reporting relationship.
- The Employment Standards Code.
- Women's representation on government councils, boards and committees: a talent bank project.
- A women's network in N.B.
- Bilingualism at Council meetings and language requirements in Council staff hiring.
- Day care:
  - regulating family day care
  - staff training
  - after-school care
  - kindergarten programs and day care.
- Part-time work.
- Occupational health: video display terminals.
- Pensions: mortality tables.
- Women and health services.
- Unity of legal personality.
- A political action guide for women.

Fredericton, September 15, 16 and 17, 1982

Topics discussed:

- Budget
- Employment Standards: a meeting with the Women's Employment Coordinator in the Department of Labour.
- Native women's rights: another call for the removal of all discriminatory sections of the Indian Act and reinstatement of women and children who lost their status.
- A political action guide for N.B women.
- Abortion: the Advisory Council on the Status of Women adopts a position.
- Abortion: an opinion survey project on abortion and prevention services, such as family planning and sex education; a meeting with Dr. Mary Sharp, Council's liaison with Department of Health.
- The United Nations Convention for the Elimination of all Forms of Discrimination Against Women: N.B.'s compliance - a meeting with the Policy Coordinator - Status of Women.
- Part-time work - a presentation made to The Commission of Inquiry into Part-time Work (federal).

Bathurst, November 24, 25 and 26, 1982

Topics discussed:

- Day care:
  With the President and the Executive Director of the N.B. Day Care Association:
  - Concern about implementation of a universal kindergarten program.
  - Child/staff ratio for good child development programs.
  - Staff qualifications.
  - Recognition of child development programs in day care centers.

  With the Executive Director of Community Placement Services and the Coordinator, Day Care Services (both from Department of Social Services):
  - Focus on services to families and communities.
  - Day Care Services budget.
  - Criteria for Child Development programs: group size, child/staff ratio and staff qualifications.
  - A support system for family day care services.
  - A variety of models according to regional needs and resources.
- Kindergarten:
  With representatives from the Department of Education, (both Elementary Education Consultants).
  - a mandate to establish a universal program in N.B. by September 1984.
  - a mixed delivery system.
  - the half-day program and the problem of transportation and fragmentation of services.
  - child/staff ratio and program content.
- A research into child development programs.
- Projects for the N.B. Bicentennial.
- The needs of older women.
- A family relations course in high schools.
- Prostitution.
- Communication with women's groups.
- Universality of family allowances.

Fredericton, February 16, 17 and 18, 1983

Topics discussed:

- A woman's guide to political action.
- The Employment Standards Code.
- Equal pay for work of equal value.
- Kindergarten vs. early childhood development programs.
- N.B. Bicentennial projects.
- Women and pornography.
- The "Single Adolescent Parents and their Children" program.
- In a meeting with Premier Richard Hatfield:
  - An Early Childhood Services Commission to implement and administer a flexible system of early childhood development programs for all children five years of age; and pre-school day care and after-school care services.
  - Appointment of female judges.
  - Indian women's rights and the Canadian Constitution.

— The ACSW presented a talent bank of N.B. women to the Premier.
(see Research).

Public information meetings
Shippagan, June 8, 1982.
Moncton, June 30, 1982 (on abortion).
Bathurst, November 24, 1982.
Fredericton, February 16, 1983.

II Research

Women and part-time work
— Women as part-time workers
— The exploitation of unprotected workers
— The lack of unionization
— Legislation against exploitation
  — Equal pay for work of equal value.
  — Equal benefits on a pro-rata basis.
  — Part-time work and financial dependency.
  — Part-time versus full employment as a government goal and policy.

The needs of older women
— Demographic changes
— Various aspects of older women's lives
  — numbers
  — financial situation
  — health
  — housing
  — transportation
  — education

Employment standards: a comparison with other provinces and the Canada Labour Code.
— Equal pay for work of equal value
— Maternity/paternity leaves
— Sexual harassment on the job
— Advance notice of technological change

The N.B. Manpower Training Strategy: an analysis
  — Labour force composition
  — Training policies
  — The economic demand
  — Current Manpower Supply and Demands
  — Training implications
  — Labour market outlook

Early Childhood Development Services for N.B.
— Integrated services for children
— Early childhood services or kindergarten?
— The creation of an Interministerial Planning Committee
— The integration of day care and kindergarten within Early Childhood Services
— Early childhood development programs
— Kindergarten: models of delivery
— Standards and regulations
— Personnel
— Location of kindergartens
— Transportation
— Kindergarten hours
— Kindergarten financing

Talent Bank of N.B. Women
A list was compiled of over 225 N.B. women who could be considered for appointment on boards, commissions and committees:
— A classification by geographical area
— A classification by field of expertise or interest
— Curriculum vitae of all women on the list

III Presentations

To The Commission of Inquiry into Part-time Work:
"Part-time Work: Liberation or Exploitation?" — an analysis of the situation of part-time workers, a large majority of whom are women.

To the N.B. Manpower Training Strategy Committee:
"Working Women in New Brunswick: The Invisible Majority of the 80's?"
—a critical analysis of the New Brunswick "manpower" strategy.

To the Advisory Committee for the Development of Programs and Services for Senior Citizens in New Brunswick:
"Older Women: Numerous and Needy"
—a description of the living conditions of a majority of older women and recommendations to improve their lot.

To the Minister of Education:
"Investing in the Future: Early Childhood Development Services for N.B. Children".

To the Minister responsible for Social Program Reform:
"Investing in the Future: Early Childhood Services for N.B. Children".

To the Premier of New Brunswick, Minister responsible for the status of women:
A Talent Bank of N.B. Women.

IV Publications

Ex Aequo: An information bulletin
Two issues were published in 1981-82

Being There - Everywoman's Guide to Political Action:
A brochure dealing with every step of political action - partisan and non-partisan - from voting to lobbying to becoming a candidate.

Previous publications that are still available:
Battered: A brochure about battered women: the causes, the victims' silence, the emergency services, the legal recourse and the

measures required to alleviate the situation. Published in 1979 by the ACSW. Revised by the ACSW and reprinted by the Department of Social Services in 1982.

Ex Aequo: Various past issues.

Annual Reports of previous years since 1978-79.

V Special Projects

Femmes au travail

This program is aimed at helping women who are entering or re-entering the labour force. The special needs of this group are obvious: women's socialization often leads them to limiting their career choices to a very few traditionally female jobs. As a rule, these are not well paid and in the present market, most of them are not in demand. This situation is made worse by the sexist and apathetic reaction of employment counsellors to women looking for work. Education in schools give girls an unreal outlook on the labour force and their chances.

To answer this need, the Advisory Council contracted with Employment and Immigration Canada to offer a service, Femmes au travail, similar to what Pro Feminae had attempted to do. The Femmes au travail was to serve the francophone clientele in Bathurst, Edmundston and Moncton (since anglophone women were supposedly served by the Fredericton office of Pro Feminae). Anglophone clients are not refused by the Femmes au travail counsellors.

The three counsellors have had a significant impact, considering the unemployment level in their regions. Emphasis is placed on recycling and return to school/college and on the need for awareness of all employment counsellors of the special needs of many women.

The project was recently renewed and funding is assured until 1985.

Resources '82

Resources '82 was an attempt at increasing the communication and collaboration among women's groups in New Brunswick. Funded by the Secretary of State and officially sponsored by the Institut d'étude et d'apprentissage féminins, the project was supervised by the ACSW. One liaison worker was employed from June 1982 to the end of March 1983. She contacted the majority of women's groups, facilitated their work through information-sharing, published a newsletter (Network/Réseau), helped in research for the Telidon bank and acted as a coordinator for Conference '83, a provincial meeting of groups with the aim of establishing some type of provincial body for communication/cooperation of all women's groups in the province.

The project was initially requested to help in the promotion of the Telidon project and to increase communication between groups and between groups and the Council. The Advisory Council does not yet have a liaison worker in the field.

Resources '82 project was a real success; the need for improved communication was great and the project employee was effective. The end of the project came a few weeks before Conference '83 and Resources '82 certainly contributed to the success of that Conference.

On Line Telidon Project

On Line/Sur le fil was a pilot project funded by the federal Department of Communications, for the creation of an information bank on issues of concern to New Brunswick women. To a lesser extent, it was a mini-survey into the use and acceptance of Telidon videotext technology by women's groups. The project was unique as it operated on a provincial level, attempted to offer a bilingual service and initiated the first Telidon information bank on women's issues.

Two employees were hired in August 82 to research the content and create the computer pages. The four categories of information made available, starting in January 1983, were:

— General information on women and work, violence, credit, sexist advertising, health, day care, etc.
— Calendar of current events of interest to women and an Urgent Action file of issues that require the immediate intervention of N.B. women.
— Networking: information on who is working on various women's issues, listing women, women's groups, government departments, etc.
— Statistics on N.B. women and resumes of research reports by the N.B. ACSW.

The information bank is accessible through terminals located in Saint John, Newcastle, Moncton, Fredericton, Edmundston, Campbellton and Bathurst.

VI Other Activities

The Chairperson, members and staff of the Advisory Council on the Status of Women participated in numerous activities at local, provincial and national levels and occasionally in out-of-province events as conference speakers and resource persons.

Local and Regional Levels

—Presentations on matters of particular interest to women to various local and regional women's groups, and to local and regional associations such as St. Quentin-Kedgwick Planned Parenthood Association.

—Involvement in community committees with a purpose to improve services to women (eg. day care,

services for alcoholic women, shelters for battered women etc...)

—Presentations to local professional groups such as laboratory technicians, operating room nurses, secretaries.

—Presentation to male groups such as the Sussex Rotary Club.

—Presentation to student groups: Kennebecasis Valley High School, l'école polyvalente Louis J. Robichaud, the St. Vincent High School, l'école polyvalente Mathieu-Martin, Moncton High School and Sussex High School.

—Address to teachers at professional development workshops in Bouctouche, Bathurst, Fredericton and Tracadie.

—Assistance to local groups in their protest against pornography on pay-TV and in public clubs.

—Participation as resource persons and speaker in International Women's Day celebrations and workshops in several parts of the province.

—Presentation to Career Orientation for Women classes, given by Community Colleges, in Campbellton, Moncton, Tracadie, Bathurst and Edmundston.

—Assistance in organizing all-candidates' meetings during the election campaign.

—Involvement in fund raising campaigns for shelters for battered women.

—Participation on a CN committee for the integration of women in non-traditional jobs.

—Keynote speech at the nurses' graduation of the Ecole de formation infirmière d'Edmundston.

—Involvement as resource person in the Juvenile Intervention Project set up by Newcastle Police.

—Aid to consultants for the City of Saint John in the development of a model for services for victims.

—Interviews and participation in local radio programs.

—Interviews given to local papers.

Provincial Level

—Participation in the Steering Committee of N.B. Women's Voluntary Organizations.

—Participation in Conference "Never Another Battered Woman" — Fredericton — October 1982.

—Participation in the organization of a Conference on Violence Against Women — Moncton — November 1982.

—Speech at above conference.

—Resource person at Annual Meeting of N.B. Home Economics Association.

—Resource person at Provincial NBTA workshops.

—Development of projects for N.B. Bicentennial.

—Organization of a consultation day with a group of N.B. specialists on kindergarten services.

—Consultation on a course for day care technicians.

—Consultation by Department of Education (French division) on the development of a course on prevention of sexual assaults for secondary schools.

—Consultation by Department of Education (French Division) on a Family Relations course for high school students.

—Participation in provincial conference on Women and Technology organized by the AEFNB (the N.B. French-Speaking Teachers Association).

—Participation in provincial conference on human development of the Institute of Cultural Affairs.

—Attendance (as observer) at the annual meeting of the Fédération des Dames d'Acadie.

National Level

—Participation in the first Federal-Provincial Conference on the Status of Women, as part of the N.B. delegation headed by Premier Hatfield.

—Participation in the joint conference of the Canadian and provincial councils — St. John's, Newfoundland — October 1982.

—Participation in two council presidents' meetings — Ottawa in June '82 — Charlottetown in January 1983.

—Preparation and presentation of a working paper on "Guidelines for the Organization of Joint Meetings of the Canadian and Provincial Councils on the Status of Women".

—Participation in two meetings of councils with national women's organizations — Ottawa — June 1982 and March 1983. Presentation made at the June meeting on the "role of councils".

—Participation as co-chairperson of the second National Day Care Conference — Winnipeg — September 1982.

—Participation in above-named conference by one member and one staff.

—Participation in bi-annual conference of the National Association of Women and the Law — Victoria, B.C. — February 1983.

—Attendance (as observer) at the annual meeting of the National Action Committee on the Status of Women.

—Presentation on family violence at the tri-

annual meeting of the Canadian Federation of Women's Institutes — Fredericton — June 1982.

—Participation in the national conference, "Women and the Impact of Microtechnology" — Ottawa — June 1982.

—Participation in a working group on violence of the Canadian Association of Social Workers for the adoption of a protocol of intervention for social workers — Ottawa.

—Participation in the first national conference on Occupational Outlook — January 1983.

—Participation in a national TV program, "Take Thirty", on abortion.

—Attendance as observer to the International Conference on Research and Teaching Related to Women — Montreal — July 1982.

—Participation in the national protest against pornography on pay-TV.

—Presentation to a committee of the CRTC about pornography on pay-TV — Fredericton — February 1983.

—Participation on National Day Care committee.

—Participation to the 4th Biennial Equality conference of the Canadian Labour Congress — Quebec — March 1983.

Inter-provincial and Out-of-province Level

—Presentation at the Restigouche Family Crisis Intervention Workshop — Campbellton — April 1982.

—Participation as resource person to the Equal Partners for Change: Women in the Workplace conference organized by the Canadian Labour Congress — April 1982.

—Presentation on Women in the Labour Force at the Women and Business Conference — Halifax — March 1983.

—Consultation for a Health Promotion Directorate study on non-chemical alternatives to drugs and alcohol.

Major Issues

I Employment

The Advisory Council on the Status of Women made the following recommendations to **the Commission of Inquiry into Part-time Work:**

1. **Federal and provincial governments** must promote as their basic economic goal and policy, full employment for all men and women. (Part-time work means part-time wages and that means economic dependency for part-time workers, either on partners or on government assistance programs).

Governments' objective must include the establishment of a national system of day care and family support programs to permit women and men to participate fully in economic production.

Part-time work may be prompted as a temporary measure, only in sectors of economic expansion, where skilled full-time workers are in short supply.

Part-time work promotion should take place only when the Canadian Labour Code and provincial Employment Standards Codes have been reformed in the following ways:

a) Part-time salaries must be at least equal to full-time salaries, for work of equal value, paid on a pro-rated basis according to hours worked.

b) Part-time workers must have access to the same fringe benefits as full-time workers, at least on a pro-rated basis, for unemployment insurance benefits, federal and private pension plans, sick leave, holidays, and establishment of seniority. To be effective, certain benefits, such as training courses, life and accident insurance and maternity leave, must be available to part-time and full-time workers on an equal basis.

The federal government must initiate a new form of pension calculation to permit senior citizens to work part-time before and after their official retirement age, without pension penalization.

Federal and provincial governments must coordinate and extend the limits of part-time earnings to parents of families receiving social assistance, so that these families will not be discouraged from working - as is the case in New Brunswick presently.

The federal government should use the services of Statistics Canada to collect more detailed data on part-time workers, their benefits, salaries, working conditions, unionization, etc., so that trends can be identified.

2. **Business and industry,** in conjunction with **unions** and governments, must study and initiate comprehensive benefits packages for part-time workers, and flexible work schedules for full-timers.

Employers must develop part-time and job sharing possibilities at all feasible levels of business - and not only at the bottom - but without jeopardizing full-time positions.

3. **Unions** must recruit part-time workers - not only to protect the most exploited group in the labour market, but also to increase union members and union strength at the bargaining table.

Unions must develop negotiating plans to obtain equal salaries on a pro-rata basis, fringe benefits such as maternity leave and pensions, job security and seniority clauses for part-time, as well as full-time workers.

Unions must also insure that their members, both female and male, receive equal pay for work of equal value.

As well, to promote full-time employment in Canada, unions should continue to study the viability of a reduced work week, and parental leave programs, to give more satisfying lives to full-time workers, and to create more full-time positions.

The Advisory Council in the Status of Women made the following recommendations to **the New Brunswick Manpower Training Strategy Committee:**

a) **Federal Government Policy**

If the government really believes there will be a shortage of skilled labour in the 80's, then larger sums of money for the training of women for skilled jobs must be allocated.

As well, the gradual cutbacks in funding for day care centers must be reversed, and day care as an essential part of the public service network must be recognized.

Alternatively, Ottawa must recognize the possibility of labour surpluses, due to women's rising participation rates, by specifically increasing allocations for training women to fill the skilled jobs in the industrial machine, thus diverting them from the female "job ghettoes".

In general, then, significant changes in attitudes about the type of work and training suitable for women are in order.

b) **Canada Employment Centers - Employment Counsellors**

The ACSW strongly urges a compulsory training program, including on-going in-service sessions, for all employment counsellors dealing with the current status of women, with particular emphasis on the

special needs of rural, minority, economically disadvantaged, single parent, and returning women.

Women must be made aware by Canada Employment Centers of the kind of training for which they have the potential so that their occupational horizons will be widened. Centers should ensure that counsellors are not influenced by traditional views of women's capacities or by the sex preference of employers.

c) **Women's Employment Resource Centers**

The ACSW strongly encourages the location of a women's employment resource center in New Brunswick.

d) **Outreach Projects**

The Advisory Council on the Status of Women recommends that the Outreach project "Femmes au travail" currently serving mostly francophone women in Bathurst, Edmundston and Moncton, be extended to all regions of the province and to both Anglophone and Francophone women. The project must also receive an adequate budget to be able to offer at least continuous contact with women via a second employee in regional offices or via a telephone answering service.

e) **Training**

1. The ACSW recommends the marketing and promotion of an intensive information package on current labour market conditions and educational and employment opportunities that now exist to meet these conditions. In simple terms, the information should be, what workers are now and soon will be in demand, and how do I go about training to be one of them?

This information must be aimed at women where they are now - in high schools, in rural areas, in their homes, in offices, in hospitals, in churches, in welfare offices, etc.

2. Courses offered at the Community College level must be updated to reflect current and projected needs.

The ACSW urges the expansion of courses offered in the computer programming and data processing fields to reflect the effects of technological innovations in the workplace. Further, we expect the CEIC to reserve a proportionate number of spaces in these programs specifically for women, and to actively promote these training opportunities among this target group.

In addition to new course offerings in the computer fields, the ACSW strongly recommends limiting traditional clerical courses and revamping those that remain to integrate skills in office technology. The introduction of video terminals and the micro-chip to the office will vastly change secretarial duties. We believe it is important to upgrade the curriculae of clerical courses to reflect and meet these changes as they are happening.

3. Two courses of the Canada Employment Training Programs, Career Orientation for Women and Introduction to the Trades, are laudable efforts to help women entering the labour force. However, they benefit few women in relation to the number of women unemployed and/or currently working in unsatisfactory jobs. As well, the ACSW considers women's participation in non-traditional occupations to be essential to their survival in the labour force. Therefore the content of the Introduction to the Trades course should be effectively geared to market conditions and advanced training opportunities; and the program should be vigourously promoted and made accessible throughout the province in both languages.

On-site child care facilities should be encouraged for these courses or arrangements made to subsidize the child care expenses of the students at local day care centers.

To give access to rural women, these courses must be made available through an Outreach program of CEIC, utilizing rural schools, churches, or community centers for classrooms.

The ACSW recommends that a separate Assertiveness Training course be offered throughout the province, specifically aimed at rural, Native, single-parent and older women. This type of course has proved to be one of the single most effective programs for preparing women to become full partners in the workforce. Such a program is available in New Brunswick in a variety of methods - assertiveness trainers who work on a contract basis, cassette tape programs, and courses conducted by women's groups.

f) **General Recommendations**

There is a clear and immediate need to develop and implement an affirmative action strategy that will widen the range of women's occupations and training.

There is an urgent need for amendments to the Employment Standards Code in New Brunswick to give better protection to part-time workers and non-unionized members of the work force, not only for the minority of workers employed in the primary sector, but also, and especially, for the great majority of our province's workers, many of whom are women, who are employed in the secondary and tertiary sectors of our economy.

Sexual harassment is a well-hidden employment barrier affecting mostly women. Steps must be taken to develop a strict disciplinary approach to harassment and a reporting mechanism that is both fair and confidential must be implemented. Employers are likely to be cooperative if they are provided with information on the issue and given suggestions as to how to remedy such a situation.

Nota Bene: Substantially the same recommendations were made last year to the New Brunswick Federal - Provincial Manpower Needs Committee. To our knowledge, none were implemented. This explains the need to reiterate the ACSW's position at other levels.

The ACSW made the following recommendations to **the Minister of Labour:**

— The ACSW urges the inclusion of the following provisions in the Employment Standards Code:

- — Equal pay for work of equal value
- — Maternity benefits without loss of seniority or benefits
- — Extension of maternity benefits in cases of adoption, for parents of either sex
- — Paternity leaves
- — Leaves for workers with family responsibilities
- — Mechanism to deal effectively with sexual harassment
- — A right to a written job description
- — A notice of 180 days prior to major technological change.

The ACSW recommends the revision of the N.B. Human Rights Code in order to:

- — extend the definition of sex discrimination to include discrimination on the basis of pregnancy.
- — include specifically sexual harassment as discrimination on the basis of sex.
- — change the variable 'marital status' to 'family situation' so as to include discrimination on the basis of dependants.
- — include equal pay for work of equal value.
- — implement a more effective enforcement mechanism.

The ACSW recommends the mandatory use of unisex mortality tables for the calculation of purchased pension plan benefits.

II Women and Aging

The Advisory Council on the Status of Women made the following recommendations to **the Advisory Committee for the Development of Programs and Services for Senior Citizens in N.B.:**

The ACSW recommends that an advisory council on senior citizens be created and that such a body give priority to:

1. The financial needs of older women, who most often live in poverty.
2. The health problems of older women, specifically their overuse of multiple drugs, the lack of adequate at-home medical diagnosis and care, and the lack of at-home sickness prevention programs available to them.
3. The housing difficulties of older women, who are encouraged to stay in their homes, but who must then suffer the worry, isolation and exorbitant expenses associated with this choice, in a province where at-home support services are inadequate, and in a country where national pensions force them to live at or below poverty level.
4. The transportation needs of older women who, because of physical handicaps, location and income, often cannot use ordinary bus and taxi services.
5. The educational needs of older women, many of whom have yet to learn to read, as well as numerous others who fear mental and social stagnation, through lack of stimulation. Both groups are prey to much worry and anxiety because of their lack of information about subjects of vital concern to them.
6. The educational needs of younger people, and in particular, of young women, who do not yet understand that aging is inevitable, and frequently very painful because of lack of personal preparation and social services. Both old and young people would benefit greatly from intergenerational courses within schools, where the two groups could meet to share experience and enhance understanding.

The New Brunswick Advisory Council on the Status of Women strongly recommends that elderly women be a high priority and a target population in the work of a future advisory council on senior citizens.

III Education

The ACSW made the following recommendations to **the Minister of Education:**

— The addition of a family relations course in high school curricula.

— The integration of home economics and industrial arts in junior high.

The ACSW made the following recommendations about child development:

1. That the government of New Brunswick create an Early Childhood Services Commission whose mandate would include the coordination, implementation and evaluation of a series of integrated kindergarten and day care services for N.B. children aged from 0 to 8 years.
2. That the government of New Brunswick prepare the creation of this Early Childhood Services Commission by the formation of an interim Interministerial Planning Committee, composed of representatives from the Departments of Education, Social Services, Health and Labour, and presided by the Department of Education.

The Planning Committee's responsibilities would include the designing of a plan for the delivery of integrated early childhood services in the province, and the drafting of appropriate regulations and legislation for the creation of a permanent Commission, whose mandate, described earlier, would include the implementation of the plan.

3. That the Early Childhood Services Commission put in place the integrated system of kindergarten and day care services so that New Brunswick's children from 0 to 8 years of age may have adequate developmental care, both before their entry into the school system, and after school hours, while their parents are working.
   The integrated system would include the delivery of kindergarten programs through accredited non-profit private and public sponsors, be they day care centres, private kindergartens, community groups, service organizations, public school boards or community colleges.
   Kindergarten programs should be integrated with day care services in a variety of ways: by offering kindergarten programs within day care services and private homes, by developing kindergarten and day care services in close proximity to each other within neighborhoods, and by organizing day care centers in schools offering kindergarten programs. This integration of services would eliminate many problems such as the emotional danger of frequent movement of children and transportation organization, for both children and parents.

   The integrated service must also meet the needs of the increasing numbers of "latch-key" children in the early elementary grades, by providing developmental after-school care programs in or near their schools, until the end of the parents' working day.

4. That the Early Childhood Services Commission prepare and implement kindergarten and day care programs, using modern early childhood development concepts and techniques which emphasize the harmonious development of the whole child - physically, emotionally, socially and mentally - in relationships with her/himself, with others and with her/his environment.

5. That the Early Childhood Services Commission enforce integrated standards and regulations for day care and kindergarten, including a maximum group size of 20, with a 1/10 adult/child ratio, as well as requirements for indoor and outdoor space, safety and sanitation, equipment and nutrition - for which the bottom line is the well-being of the children.

6. That the Early Childhood Services Commission implement staffing standards which stipulate the presence of at least one certified teacher with specialization in Early Childhood Development for each kindergarten group, working together with educational assistants and aides in numbers proportional to the group size, according to the 1/10 adult/child ratio.

   Staff presently employed in kindergarten programs in New Brunswick must benefit from a system of "experience equivalents" which would permit them to write certain exams necessary for accreditation.

   The ECS Commission must insure the accessibility of adequate upgrading opportunities for teachers, day care and kindergarten staff, through coordinated community college and university courses in early childhood development, to permit these workers to continue and evolve in their chosen field. Interim licensing procedures for educational staff may be used during the up-grading period which could last from five to ten years.

   Salaries for educational staff in kindergartens, both teachers and assistants, must be in accordance with levels set out by the collective agreement between Treasury Board and the professional teachers' associations involved.

7. That the Early Childhood Services Commission, in conjunction with the Department of Education, assure "universality" of access to kindergarten programs by financing and supervising a public/private system of transportation to and from the programs, with the indispensable cooperation of school boards and community-based groups, for the system's implementation.

8. That the Early Childhood Services Commission implement a **flexible** kindergarten format which would permit local kindergartens to determine the length and frequency of their daily programs, in accordance with the needs of local children and their families, and with local transportation services.

9. That the New Brunswick government negotiate with its federal counterpart to recognize, re-classify, fund and administer day care services as "developmental" services to be promoted and regulated in conjunction with kindergarten programs, within the jurisdiction of the province's Early Childhood Services Commission.

10. That the government of New Brunswick stimulate employment, support families and invest in its future by committing itself to the implementation of an integrated system of early childhood services, for the development of New Brunswick's primary resource, its young children.

Knowing that the above recommendations regarding child development extend beyond the mandate of the Department of Education, the ACSW made the same recommendations to the **Minister of Social Program Reform.**

IV Day Care

The Advisory Council on the Status of Women made the following recommendations to **the Department of Social Services** regarding family and institutional day care:

— Since children in family day care centers have the same right to quality care as those in institutional centers, we think that basic requirements must be assured before family centers are registered or approved by the Department of Social Services. The requirements should especially cover the questions of adult/child ratio and of safety and space.

— The ACSW feels that the adult/child ratio should be at least the same as that of centers, depending on the age of the children cared for, and that maximum numbers should include the care provider's own children. We have reservations about the possiblity of one adult being alone with a number of children. Provisions should have to be made for extra help in cases of emergency.

— As for security measures, we recommend at least one inspection by the local Fire Marshall and the installation of basic equipment such as smoke detectors and fire extinguishers. Provisions should also be made for security emergency exits especially if children are in buildings of several storeys. Sufficient accessible outdoor play room is necessary; if the building is located near a highway or a heavy traffic street the play area should be fenced in. Security of equipment such as cribs, high chairs, swings and toys is also very important.

— The family subsidy should not be less than that paid to centers since it is already very low. However, other types of incentives should be developed to make it worthwhile for family day care centers to become registered or approved. Since we are aiming at quality, we feel that making professional help and training available to care providers, could be an incentive for some. If the training and help could be provided by centers in the regions, cooperation, rather than competition, could be developed.

— At least one visit should be paid to all family day care centers within their first six months of operation. The Department must also be prompt to react to complaints by neighbors or third parties, in order to avoid horror stories such as we have already heard about in the province.

— In order to avoid competition between institutions and family day care centers, the Department should promote cooperation and, possibly, professional help within a particular area. Such a service should be paid for by the Department, but its organization and administration could be provided in cooperation with the N.B. Day Care Association.

— Given the higher cost of institutional care, operating and start-up grants must be increased to permit centers to survive and to improve the quality of care offered.

V Women and Pornography

The ACSW made the following recommendation to **the Minister of Communications:**

—that an amendment be made to the Broadcasting Act to include a ban on broadcast of comments or pictorial representation abusive of men or women as groups.

The ACSW made representations to the N.B. Liquor Licensing Board to urge them to find ways of controlling pornographic live shows in public clubs.

VI Women's Representation on Boards and Commissions

The ACSW report for 1981-82 published proof of the poor representation of women on government commissions, boards and committees. In April 1982, women made up only 17.7% of board members and 37% of all boards had no women members. Five departments had no women on any of their boards.

In the hope of assisting departments in alleviating this situation, the ACSW compiled a list of over 225 women who could be considered for appointment or be consulted as resource persons. The ACSW then presented **the Premier of N.B.** with the "Talent Bank of N.B. Women" which includes

—a classification by regions
—a classification by field of expertise or interest
—curriculum vitae of all women in the Bank.

Copies of the lists were sent to all provincial departments, to the Office of the Prime Minister, to the Canadian Advisory Council on the Status of Women and to the N.B. Leader of the Opposition.

Curriculum vitae can be consulted at the Premier's office or the ACSW's office or by contacting the person directly.

The ACSW will periodically add names to the list and keep it up to date.

Auditor's Report

The Chairperson and Members
Advisory Council on the Status of Women

I have examined the balance sheet of the Advisory Council on the Status of Women as at 31 March 1983 and the statements of revenue and expenses and deficit for the year then ended. My examination was made in accordance with generally accepted auditing standards and accordingly included such tests and other procedures as I considered necessary in the circumstances.

In my opinion, these financial statements present fairly the financial position of the Council as at 31 March 1983 and the results of its operations for the year then ended in accordance with the accounting policies set out in Note 1 to the financial statements applied on a basis consistent with that of the preceding year.

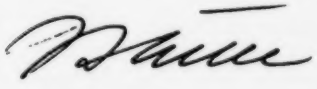

J.S. Astle, C.A.
Auditor General

Fredericton, (N.B.)
20 May 1983

Advisory Council on the Status of Women

Balance Sheet
31 March 1983

	1983	1982
Assets		
Current assets		
Cash	$ 175	$49.827
Accounts receivable	626	179
Travel advances	-	595
Prepaid expenses	2,143	2,159
	$2,944	$52,760
Liabilities and Deficit		
Current liabilities		
Bank overdraft	$1,975	$ -
Accounts payable	5,056	9,856
Accrued salaries payable	-	303
Deferred revenue	-	52,500
	7,031	62,659
Deficit	(4,087)	(9,899)
	$2,944	$52,760

Approved by the Council

Madeleine Hyland
....., Chairperson

M E L Lorieu
....., Vice-Chairperson

Advisory Council on the Status of Women
Statement of Revenue and Expenses
For the Year Ended 31 March 1983

	1983	1982
Revenue		
Grants		
Province of New Brunswick- operating	$255,460	$196,515
Summer Student Employment Program	2,983	1,000
Employment and Immigration Canada Outreach Program	56,383	14,210
Less: Amount given to Femmes au travail	(56,383)	(14,210)
Interest	1,513	2,347
	259,956	199,862
Expenses		
Salaries and employee benefits	163,575	119,593
Office furniture, equipment and supplies	14,125	20,173
Printing	10,445	14,253
Travel expenses - general	13,925	13,527
Travel expenses - meetings	8,157	7,509
Other expenses - meetings	1,261	1,921
Per diem - Council members	10,550	9,675
Telephone	11,059	11,390
Electricity	488	488
Rent	7,000	6,600
Office equipment rental	5,260	3,737
Maintenance	2,390	1,586
Public relations	1,408	704
Professional services	695	450
Car allowance - Chairperson	1,776	900
Translation	1,168	806
Insurance	238	145
Other	624	339
	254,144	213,796
Excess (deficiency) of revenue over expenses	$ 5,812	$(13,934)

Advisory Council on the Status of Women
Statement of Deficit
For the Year Ended 31 March 1983

	1983	1982
Surplus (deficit), beginning of year	$(9,899)	$ 4,035
Excess (deficiency) of revenue over expenses for the year	5,812	(13,934)
Deficit, end of year	$(4,087)	$(9,899)

Advisory Council on the Status of Women
Notes to Financial Statements
31 March 1983

1. Summary of significant account policies.

(a) Accrual basis

The financial statements are prepared using the accrual basis of accounting whereby revenues and expenditures are allocated to the year in which they are earned or incurred irrespective of the date on which the related cash transactions are effected.

(b) Fixed assets

It is the policy of the Council to charge all fixed asset purchases to expense in the year in which the expenditure is incurred.

(c) Grants

Grants are reported as receivable when awarded, and are recorded in income over the period to which they relate.

Conseil consultatif sur la condition de la femme
Etat du déficit
pour l'année terminée le 31 mars 1983

	1983	1982
Surplus (déficit), début de l'année	$(9,899)	$ 4,035
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses pour l'année	5,812	(13,934)
Déficit, fin de l'année	$(4,087)	$(9,899)

Conseil consultatif sur la condition de la femme
Notes complémentaires aux états financiers
le 31 mars 1983

1. Sommaire des pratiques comptables importantes

(a) Comptabilité d'exercice

Les états financiers sont présentés selon le système de comptabilité d'exercice. Donc, les recettes et dépenses sont affectées à l'année où elles ont été gagnées ou engagées, quelle que soit la date du transfert des fonds relatifs à ces opérations.

(b) Immobilisations

Le Conseil a pour principe d'imputer tous les achats d'immobilisations au compte des dépenses dans l'année où la dépense a lieu.

(c) Subventions

Les subventions sont enregistrées comme recevables lorsquelles sont déclarées et elles sont enregistrées comme revenu pour la période à laquelle elles s'appliquent.

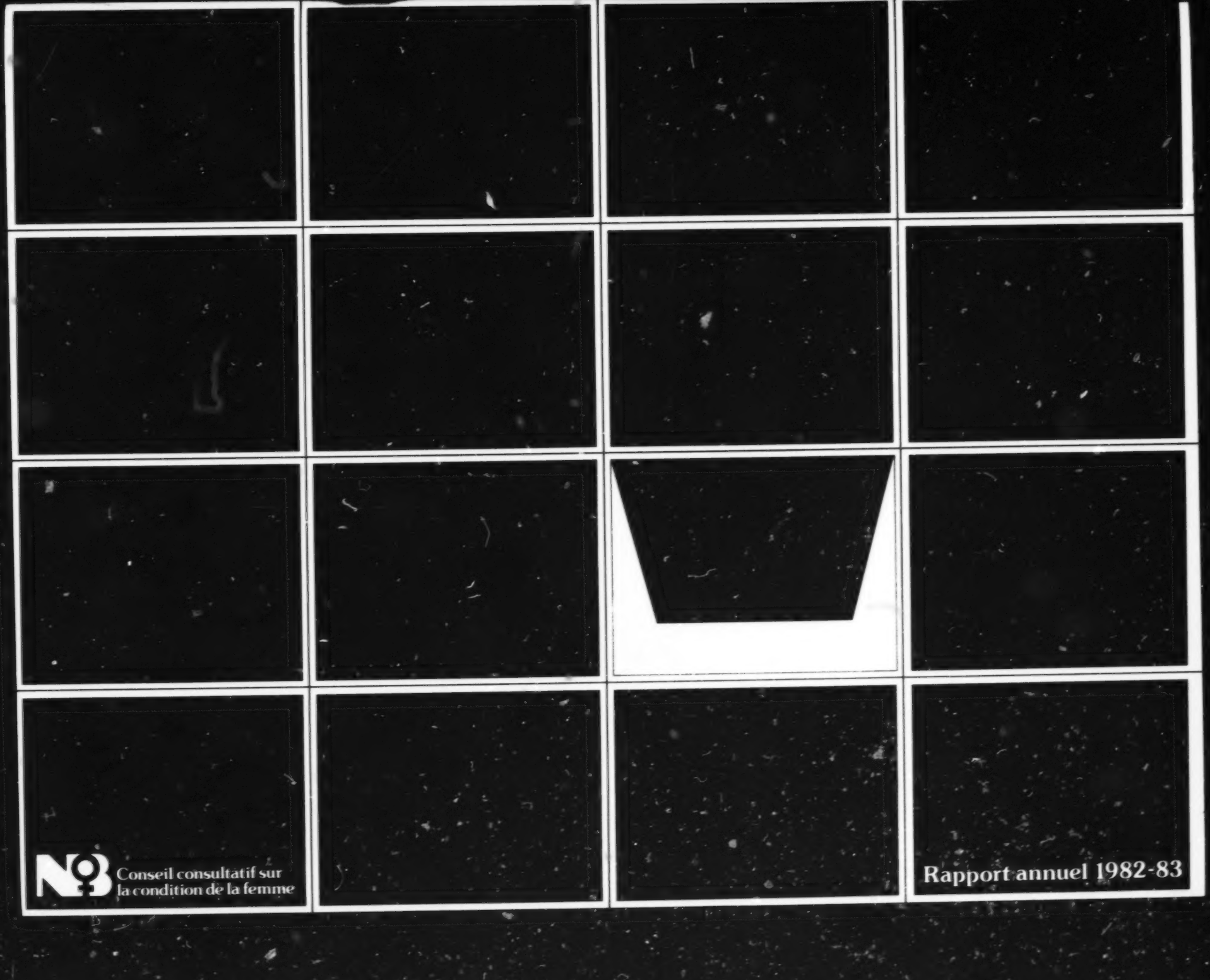

Conseil consultatif sur la condition de la femme

Rapport annuel 1982-83

le 30 juin 1983

L'honorable Richard B. Hatfield
Ministre chargé de la condition de la femme
L'Assemblée législative
Fredericton, N.-B.

M. le Premier ministre,

Le Conseil consultatif sur la condition de la femme a été très actif au cours de l'année qui vient de s'écouler et le présent document en fait foi.

C'est donc avec plaisir que, conformément à l'Article 9(4) de la Loi créant le Conseil consultatif sur la condition de la femme, je vous soumets le rapport du CCCF pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1983.

Ce rapport fait état des activités du Conseil et des recommandations faites au cours de cette année, et vous y trouverez les états financiers du Conseil tels que vérifiés par le bureau du Vérificateur général pour la période commençant le 1er avril 1982 et se terminant le 31 mars 1983.

Veuillez accepter avec ce rapport, notre appréciation pour votre coopération au cours de l'année.

Sincèrement vôtre,

Madeleine LeBlanc
présidente

CCCF
386, rue St-George
Moncton, N.-B.
E1C 1X2

1-800-332-3087
388-9660

Table des matières

Page

Le rapport de la présidente 1

Le mandat du Conseil 2

La composition du Conseil 2

Les activités du Conseil 2

I Les réunions 2

II Les recherches 4

III Les présentations 4

IV Les publications 4

V Les projets spéciaux 5

VI Autres activités 6

Les grandes questions: les recommandations

I L'emploi 8

II Les femmes âgées 10

III L'éducation 11

IV La garde de jour 12

V Les femmes et la pornographie 13

VI La représentation des femmes 13

Les états financiers 14

Le rapport de la présidente

L'année 1982-83 a été marquée par la récession économique et les femmes n'y ont pas échappé. Alors que toutes les questions relatives à l'emploi étaient grandement prioritaires pour le Conseil, les femmes du Nouveau-Brunswick cette année ont connu plus de déceptions que de réjouissances. Le chômage qui est à son niveau le plus élevé depuis plusieurs décennies touche grandement les femmes. Les attitudes sexistes séculaires qu'on tente de changer ont tendance à se durcir en périodes de crise économique, réaffirmant le droit au travail d'abord pour les hommes.

Pourtant, si ce n'était des épouses qui sont sur le marché du travail, le nombre de familles pauvres au Canada serait de 51% plus élevé. Aussi on sait qu'une famille mono-parentale sur deux vit dans la pauvreté. Et même si les femmes forment près de 40% de la main d'oeuvre au N.-B., elles n'occupent encore que moins de 3% des postes de directions.

Même en pleine connaissance de toutes ces statistiques, le gouvernement, dans ses stratégies d'emploi, fait à peine mention des femmes et les recommandations faites l'an dernier à un comité fédéral-provincial au sujet de la stratégie de formation de la main-d'oeuvre ont dû être répétées au complet cette année à un comité provincial, puisqu'il n'y a pas lieu de croire qu'aucune suite n'y ait été donnée.

Une autre déception majeure en matière d'emploi a été l'adoption-éclair en juin 1982 d'un nouveau Code des normes d'emploi tout à fait rétrograde. Ce code ne fait aucune mention du salaire égal pour un travail équivalent; on n'y accorde aucune protection de l'ancienneté et des avantages sociaux dans les cas de maternité; et on n'y prévoit aucun mécanisme de traitement des cas de harcèlement sexuel, pour ne mentionner que quelques lacunes. Les recommandations que le CCCF avait faites en 1978, lors de l'étude du premier projet de loi sur les normes d'emploi n'ont été aucunement considérées.

On ne peut continuer à agir comme si l'amélioration de la situation de la femme était un luxe qu'on ne peut se permettre qu'en temps d'abondance. La majorité des femmes sont ou pauvres ou dépendantes. Alors que, comme le souligne Colette Dowling dans le Complexe de Cendrillon, les 2/3 des femmes ayant un quotient intellectuel de 170 et plus, soit au niveau du "génie," sont ou ménagères ou employées de bureau; alors que le programme d'action positive volontaire du gouvernement fédéral s'est avéré un échec complet, il est clair qu'on ne peut compter sur l'éducation et l'évolution des attitudes pour corriger la situation. Les gouvernements se doivent d'imposer l'action positive par la loi et par la conformité de contrat avec le secteur privé.

On pourrait faire un parallèle entre l'action positive et le programme d'implantation du bilinguisme au Canada et même au N.-B. L'intégration des femmes à tous les niveaux constitue un changement social tout aussi grand sinon plus grand. D'aucuns diront que l'implantation du bilinguisme ne s'est pas avérée un franc succès, mais pouvons-nous croire honnêtement qu'il y aurait aujourd'hui autant de Canadiens bilingues si le bilinguisme n'avait pas été imposé . . . si on n'avait compté que sur l'éducation et l'évolution des attitudes? Bien sûr que non et le mouvement d'éducation en immersion qu'on connait aujourd'hui est un autre résultat direct d'une action positive.

Nous avons assisté en 1982 à une première conférence fédérale-provinciale sur la condition de la femme et 1983 en verra une autre. Il est consolant de voir que l'action positive y est à l'ordre du jour.

Le CCCF du N.-B. a eu l'occasion au cours de l'année de travailler en étroite collaboration avec le Conseil canadien et ceux des autres provinces notamment sur les amendements au Code criminel concernant les assauts sexuels et sur la pornographie à la télévision payante. Je crois que ce genre de coopération est essentiel à l'avancement des dossiers nationaux qui touchent particulièrement les femmes.

Sur la scène provinciale, les groupes de femmes se sont rapprochés et ont décidé de former un réseau d'information qui leur permettra de prendre action de façon plus éclairée et concertée. Ce regroupement est accueilli de façon très positive par le Conseil comme signifiant une volonté d'engagement et un intérêt plus marqué à l'amélioration de la condition féminine dans la province. Incidemment le Conseil publiait récemment un guide d'action politique pour les femmes dans l'espoir d'en inciter plusieurs à s'intéresser et à s'engager en politique à divers paliers et de diverses façons.

Je désire remercier les membres du Conseil pour leur assiduité aux réunions et leur intérêt sans faille au travail du Conseil. Je veux aussi souligner de façon tout à fait spéciale la contribution des membres du personnel qui doivent composer avec un minimum de ressources. Leur ardeur à la tâche se doit d'être soulignée car leur rendement est supérieur à celui qu'un employeur oserait exiger.

C'est grâce à cette excellente collaboration que j'ai pu m'acquitter de ma tâche de présidente. C'est forte de cet appui que je compléterai bientôt un second mandat.

Respectueusement

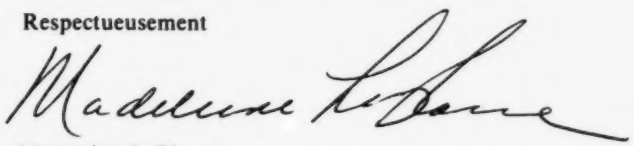

Madeleine LeBlanc
Présidente

Le mandat du Conseil

Le Conseil consultatif sur la condition de la femme est un organisme d'étude et de consultation qui a été créé dans le but de conseiller le gouvernement du Nouveau-Brunswick sur les questions relatives à la condition de la femme. Il relève directement du Premier ministre du Nouveau-Brunswick.

La loi régissant le Conseil consultatif a été adoptée à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick le 17 décembre 1975 et proclamée lors de la nomination du premier conseil en décembre 1977.

Cette législation stipule que le Conseil

donne son avis au Ministre sur les questions relatives à condition de la femme.

porte à l'attention du gouvernement et du public les questions qui intéressent et préoccupent les femmes.

Dans l'exercice de ces fonctions, le Conseil peut

recevoir et entendre les requêtes et les suggestions émanant de particuliers ou de groupes à propos de la condition de la femme;

entreprendre des recherches sur toute question concernant la condition de la femme et proposer des sujets d'étude dont pourrait se charger les gouvernements, les organisations bénévoles, les entreprises privées ou les universités;

recommander la mise en oeuvre de programmes relatifs à la conditon de la femme et y participer;

proposer des réformes législatives, des plans d'action ou des mesures visant à améliorer la condition de la femme;

publier les rapports, les études et les recommandations qu'il estime utile.

Le Conseil est composé de douze membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. La présidente occupe un poste à plein temps et a un statut équivalent à celui d'un sous-ministre; la vice-présidente occupe un poste à temps partiel. Le mandat des membres, y compris celui de la présidente et de la vice-présidente, est de trois ans.

La composition du Conseil

Madeleine LeBlanc, Moncton, présidente
*Margaret Larlee, Campbellton, vice-présidente
Shirley Bear Clair, Big Cove
*Diana Boyd, Saint-Stephen
Anne Crocker, Fredericton
Eileen Cullen, Saint John
Kathryn-Ann Leger, Moncton
Lise Ouellette, Edmundston
Myrna Richards, Hampton
*Paulette Rioux, Shippagan
Céline Roy, Bathurst
*Laura Sherrard, Newcastle

*Mandat expiré

Les activités du Conseil

I Les réunions

Shippagan, les 8, 9, 10 juin 1982

Sujets traités:

— Le poste de Coordonnatrice des politiques - Condition de la femme, au Secrérariat du Conseil des ministres: son statut et sa relation de responsabilité.
— Le Code des normes d'emploi.
— La représentation des femmes aux comités, conseils et commissions du gouvernement: un projet de banque de ressources féminines.
— Un réseau de groupes de femmes au N.-B.
— Le bilinguisme aux réunions du Conseil et les exigences linguistiques dans l'embauche du personnel.
— La garde de jour:
  — la réglementation de la garde familiale
  — la formation du personnel
  — les halte-garderies (après la classe)
  — les programmes de maternelles et la garde de jour.

— Le travail à temps partiel.
— La santé au travail: les écrans cathodiques.
— Les pensions: les tables de mortalité.
— Les femmes et les services de santé.
— L'unité de personnalité légale.
— Un guide d'action politique.

Fredericton, les 15, 16 et 17 septembre 1982

Sujets traités:

— Le budget
— Le Code des normes d'emploi: un rencontre avec la Coordonnatrice à l'emploi des femmes au ministère du Travail.
— Les droits des Indiennes: réitération de la position du CCCF demandant l'élimination des clauses discriminatoires de la Loi des Indiens et le recouvrement du statut d'Indienne pour celles qui l'ont perdu en vertu de la Loi et pour leurs enfants.
— Un guide d'action politique pour les femmes du N.-B.
— L'avortement - le Conseil consultatif sur la condition de la femme prend position.
— L'avortement: un projet de sondage d'attitudes sur l'avortement ainsi que sur des méthodes de prévention telles la planification familiale et l'éducation sexuelle - une rencontre avec le Dr Mary Sharp, agent de liaison entre le CCCF et le Ministère de la Santé.
— La Convention des Nations-Unies en vue de l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes: comment le N.-B. s'y conforme - une rencontre avec la Coordonnatrice des politiques - Condition de la femme.
— Le travail à temps partiel - une présentation à la Commission (nationale) d'enquête sur le travail à temps partiel.

Bathurst, les 24, 25 et 26 novembre 1982

Sujets traités:

— La garde de jour:

Avec la présidente et la directrice exécutive de l'Association Garde de jour N.-B.
— Des préoccupations relatives à l'implantation d'un programme universel de maternelles
— Le rapport personnel/enfants dans un bon programme de développement de l'enfant
— La reconnaissance des programmes de développement de l'enfant donnés en garderie.

Avec le directeur exécutif des Services de placement communautaires et la coordonnatrice des Services de garde de jour (tous deux du ministère des Services Sociaux)
— L'accent sur les services aux familles et aux communautés.
— Le budget des services de garde.
— Un programme de soutien des garderies familiales
— Les critères d'un bon programme de développement de l'enfant - le nombre maximal par groupe - le ratio adulte/enfant et les qualifications du personnel
— Une variété de modèles de programmes selon les besoins et les ressources des régions.

— Les maternelles:

Avec des représentantes du ministère de l'Education (toutes deux Conseillères en éducation élémentaire)
— Un mandat d'implanter un programme universel de maternelles dans la province pour septembre 1984.
— Un système varié de prestation du programme
— Le programme de demi-journée et le problème de transport et de fragmentation des services.
— Le rapport enfants/personnel et le contenu du programme.

— Une recherche sur les programmes de développement de l'enfant.
— Des projets en vue du Bicentennaire du N.-B.
— Un cours de relations familiales à l'école secondaire.
— La prostitution
— Les communication avec les groupes de femmes.
— L'universalité des allocations familiales.

Fredericton, les 16, 17 et 18 février 1983

Sujets traités

— Un guide d'action politique pour les femmes.
— Le Code des normes d'emploi.
— Le concept de salaire égal pour travail équivalent.
— Les maternelles versus des programmes de développement de la petite enfance.
— Des projets en vue du Bicentenaire du N.-B.
— La femme et la pornographie.
— Le programme destiné aux parents célibataires adolescents

— Au cours d'une rencontre avec le Premier ministre:
— La création d'une Commission des services à la petite enfance qui implanterait et administrerait un système flexible de programmes de développement de l'enfant pour tous les enfants de cinq ans et des services de garde de jour et de halte-garderie.
— La nomination de femmes juges.

— Les droits des Indiennes et la Constitution canadienne.
— A cette occasion, le CCCF a présenté au Premier ministre une "Banque de ressources féminines." (voir recherches)

Réunions publiques d'information

Shippagan, le 8 juin 1982.
Moncton, le 30 juin 1982 (sur l'avortement).
Bathurst, le 24 novembre 1982.
Fredericton, le 16 février 1983.

II Les recherches

Les femmes et le travail à temps partiel

- Les femmes en tant que travailleuses à temps partiel
- L'exploitation
- Le manque de syndicalisation
- Les mesures législatives contre l'exploitation
  - salaire égal à travail équivalent
  - avantages sociaux égaux au pro rata
- Le travail à temps partiel et la dépendance financière
- Le travail à temps partiel versus le plein emploi comme politique et objectif gouvernementaux.

La situation des femmes âgées

- Les changements démographiques
- Divers aspects de la vie des femmes âgées
  - les nombres
  - leur situation financière
  - le logement
  - le transport
  - l'éducation

Les normes d'emploi: une comparaison avec les autres provinces et le Code du travail du Canada.

- Salaire égal pour travail équivalent
- Des congés de maternité/paternité
- Le harcèlement sexuel au travail
- Un avis minimal de changement technologique

La Stratégie de formation de la main-d'oeuvre au N.-B.: Une analyse

- La composition de la main-d'oeuvre
- Les politiques de formation professionnelle
- La demande économique
- L'état actuel de l'offre et de la demande de main-d'oeuvre
- L'incidence sur la formation professionnelle
- L'évolution du marché du travail

Des services de développement de l'enfant au N.-B.

- Des services intégrés pour les enfants
- Des services à la petite enfance ou la maternelle?
- La création d'un comité interministériel de planification
- L'intégration de la garde de jour et de la maternelle dans le cadre des services à la petite enfance
- Des programmes de développement de l'enfant
- La maternelle: une variété de modèles
- Les normes et règlements
- Le personnel
- L'emplacement des maternelles
- Le financement

Ressources féminines

Le CCCF a compilé une liste de plus de 225 femmes qui pourraient être nommées pour siéger sur des conseils, comités et commissions

- Une compilation par région
- Une classification par champs d'expertise et d'intérêt
- Les curriculum vitae de toutes les femmes sur la liste

III Les présentations

A la Commission d'enquête sur le travail à temps partiel:

"Le travail à temps partiel: libération ou exploitation"
—une analyse de la situation des travailleurs à temps partiel dont la grande majorité sont des femmes.

Au Comité de la stratégie de formation de la main-d'oeuvre du Nouveau-Brunswick

"Les femmes sur le marché du travail au Nouveau-Brunswick: la majorité invisible des années 80?"
—une analyse critique de la stratégie en main-d'oeuvre du Nouveau-Brunswick.

Au Comité consultatif pour l'élaboration de programmes et de services pour les personnes âgées au Nouveau-Brunswick:

"Les femmes âgées: nombreuses et nécessiteuses"
—une description des conditions dans lesquelles vivent la majorité des femmes âgées et des recommandations pour améliorer leur sort.

Au ministre de l'Education:

"Un service de développement de l'enfant au N.-B. - un bon placement à long terme."

Au ministre responsable de la Réforme des programmes sociaux:

"Un service de développement de l'enfant au N.-B. - un bon placement à long terme."

Au Premier ministre du N.-B., ministre responsable de la condition de la femme:

"Une Banque de ressources féminines."

IV Les publications

Ex Aequo:	Un bulletin d'information Deux éditions en 1982-83
Prendre sa place:	Un guide d'action politique pour les femmes: une brochure traitant de l'action politique à tous les niveaux - politique partisane et non-partisane - depuis le vote jusqu'à la pose de la candidature en passant

par la pression politique et l'appui de candidats(es) progressistes.

Publications antérieures encore disponibles:

Battue: Une brochure traitant du phénomène de la femme battue: ses causes, le silence qui l'entoure, les services d'urgence, les recours légaux et les mesures requises pour pallier à la situation. Publiée en 1979 par le CCCF. Révisée par le CCCF et ré-éditée en 1982 par le ministère des Services sociaux.

Ex Aequo: Divers numéros précédents

Rapports annuels des années précédentes depuis 1978-79.

V Projets spéciaux

Femmes au travail

Le but de ce programme est d'aider les femmes à intégrer ou réintégrer le marché du travail. Les besoins particuliers de ce groupe sont évidents; le conditionnement social des femmes encourage souvent ces dernières à limiter leurs choix de carrière à des emplois traditionnellement féminins. Ces emplois sont généralement mal rémunérés et la plupart du temps, le nombre de postulantes est de loin supérieur au nombre disponibles. Cette situation est aggravée par l'attitude sexiste et apathique des conseillers en emploi envers les femmes. L'éducation dans les écoles donne aux filles une perspective irréaliste du marché du travail et de leurs chances de l'intégrer.

Pour répondre à ce besoin, le Conseil consultatif s'est engagé avec Emploi et immigration Canada à offrir un service appelé Femmes au travail ayant les mêmes buts que Pro Feminae. Le projet Femmes au travail doit desservir les clientes francophones de Bathurst, Edmundston et Moncton (les femmes anglophones étant déjà servies par le bureau Pro Feminae de Fredericton). Toutefois, les conseillères de Femmes au travail ne refusent pas les demandes de service des anglophones.

Les trois conseillères ont eu une influence considérable si l'on tient compte des taux de chômage dans leurs régions. L'accent est mis sur le besoin de perfectionnement et de retour à l'école ou au collège des clientes ainsi que sur le besoin pour tous les conseillers/conseillères en emploi d'être conscient-e-s des besoins particuliers de bon nombre de femmes.

Le projet a été renouvelé et le financement en est assuré jusqu'en 1985.

Ressources '82

Le but de Ressources '82 était d'établir une communication et une coopération entre les groupes de femmes du Nouveau-Brunswick. Subventionné par le Secrétariat d'Etat et officiellement parrainé par l'Institut d'études et d'apprentissage féminins, le projet était sous la direction du CCCF. Une agent de liaison a été embauchée pour la période de juin 1982 à mars 1983. Elle a pris contact avec la majorité des groupes de femmes, a facilité leur travail en assurant un échange d'information, a publié un bulletin d'information (Réseau/Network), a collaboré à la recherche pour la banque d'information Télidon et a été coordonnatrice provinciale réunissant les groupes de femmes dans le but de mettre sur pied un organisme provincial pour assurer la communication/coopération entre les groupes de femmes.

Ce projet avait d'abord été conçu dans le but de promouvoir le projet Télidon et d'améliorer la communication entre les groupes et entre le Conseil et les groupes. Le Conseil consultatif n'a toujours pas d'agent de liaison.

Le projet Ressources '82 a été un réel succès; il était nécessaire d'améliorer les communications et l'agent de liaison était des plus compétentes et efficaces. Le projet a pris fin quelques semaines avant Conférence '83 et l'apport de Ressources '82 à cette conférence a certainement aidé à en faire un succès.

Projet Télidon: Sur le fil

Sur le fil/On Line était un projet pilote subventionné par le ministère fédéral des Communications et le but en était de créer une banque d'information sur les questions d'intérêt pour les femmes du Nouveau-Brunswick. Dans une certaine mesure, il s'agissait aussi d'un mini-sondage sur l'usage et l'acceptation de la technologie vidéotexte Télidon par les groupes de femmes. Le projet était unique en son genre parce qu'il opérait à l'échelle provinciale, tentait d'offrir un service bilingue et constituait la première banque d'information Télidon sur les questions féminines.

Deux employées ont été embauchées en août pour faire la recherche et créer les pages d'ordinateur. Les quatre catégories d'information disponibles depuis janvier 1983 sont:

— un index d'information général sur les femmes et l'emploi, la violence, le crédit, la publicité sexiste, la santé, la garde de jour, etc.

— un calendrier d'événements d'intérêt pour les femmes ainsi qu'un dossier d'actions urgentes, c'est-à-dire une liste de questions qui nécessitent l'intervention immédiate des femmes

— un réseau: de l'information sur les individus ou groupes qui travaillent sur les diverses questions féminines, soit les femmes, les groupes de femmes, les ministères gouvernementaux, etc.

— des statistiques sur les femmes du N.-B. et des résumés des rapports de recherche du CCCF du N.-B.

Des terminaux installés à Saint-Jean, Newcastle, Moncton, Fredericton, Edmundston, Campbellton et Bathurst donnent accès à la banque d'information.

VI Autres activités

La présidente, les membres et le personnel du Conseil consultatif sur la condition de la femme ont participé à titre de conférencières et de personnes ressources à bon nombre d'activités à l'échelle locale, provinciale et nationale et à l'occasion, au niveau d'autres provinces.

Sur les plans local et régional

— Présentation sur des sujets d'intérêt particulier pour les femmes devant divers groupes féminins locaux et régionaux ainsi que devant des associations locales et régionales telle l'Association pour la planification familiale de Kegwick-St.Quentin.
— Participation à des comités communautaires dans le but d'améliorer les services aux femmes (par exemple - la garde de jour, les services aux femmes alcooliques, la planification familiale).
— Présentation à des groupes masculins ou mixtes tel le club Rotary de Sussex.
— Conférences à des groupes d'étudiants notamment à la Kennebecasis Valley High School, l'école polyvalente Louis J. Robichaud, la St. Vincent High School, l'école polyvalente Mathieu-Martin, Moncton High School, Sussex High School.
— Conférence lors des journées pédagogiques pour les enseignants à Bouctouche, Bathurst, Fredericton, et Tracadie.
— Aide aux groupes locaux dans leur protestation contre la pornographie à la télévision et dans les clubs.
— Participation dans le cadre du cours d'Orientation professionnelle pour les femmes donné par le Collège communautaire, à Campbellton, Moncton, Tracadie, Bathurst et Edmundston.
— Aide à l'organisation de réunions-débats pour les candidats des divers partis politiques durant la campagne électorale.
— Participation aux campagnes de financement des maisons d'accueil pour femmes battues.
— Participation à un comité du CN pour l'intégration des femmes dans les emplois non-traditionnels.
— Allocution de circonstance lors de la remise des diplômes à l'Ecole de formation infirmière d'Edmundston.
— Aide à des consultants de la ville de Saint Jean dans l'élaboration d'un modèle de services aux victimes.
— Interviews et participation à des programmes de la radio locale.
— Interviews donnés à la presse écrite.

Sur le plan provincial

— Participation au comité de coalition des groupes de femmes du N.-B.
— Participation à la conférence "Never another battered woman" (Plus jamais une autre femme battue) - Fredericton - Octobre 1982.
— Participation à l'organisation d'une conférence provinciale sur la violence envers les femmes - Moncton - Novembre 1982.
— Discours lors de cette conférence.
— Participation à titre de personne ressource à la réunion annuelle de l'Association des économistes ménagères du N.-B.
— Participation à titre de personne ressource à des ateliers provinciaux de la N.B.T.A. - (L'association des enseignants anglophones du N.-B.)
— Elaboration de projets en vue du Bicentenaire du N.-B.
— Organisation d'une journée de consultation d'un groupe de spécialistes, sur la question des maternelles.
— Consultation au sujet du cours de technologie en garde de jour.
— Consultation du ministère de l'Education (section francophone) au sujet d'un cours sur la prévention des assauts sexuels, à l'intention des élèves du secondaire.
— Consultation du ministère de l'Education (section francophone) au sujet d'un cours en Relations familiales à l'intention des étudiants du secondaire.
— Participation à la conférence provinciale sur la Femme et la technologie - organisée par l'A.E.F.N.B.
— Participation à une conférence provinciale sur le Développement humain - de l'Institut des affaires culturelles.
— Présence (à titre d'observatrice) à la réunion annuelle de la Fédération des Dames d'Acadie.

Sur le plan national

— Participation à la première conférence fédérale-provinciale sur la condition de la femme, comme membres de la délégation du Nouveau-Brunswick dirigée par le Premier Ministre Hatfield.
— Participation à la conférence conjointe des conseils canadien et provinciaux à St-Jean, Terre-Neuve, en octobre 1982.
— Participation à deux réunions des présidentes des conseils canadien et provinciaux - à Ottawa en juin 1982 et à Charlottetown en janvier 1983.
— Rédaction et présentation du document de travail "Un guide pour l'organisation des réunions conjointes des conseils canadien et provinciaux de la situation de la femme."
— Participation à deux rencontres des conseils avec les organismes féminins nationaux - Ottawa, juin 1982 et mars 1983. Présentation en juin sur le rôle des conseils.
— Co-présidence de la 2e conférence nationale sur la garde de jour à Winnipeg - Septembre 1982.
— Participation à cette conférence. (Un membre du conseil et un membre du personnel).
— Participation à la conférence bi-annuelle de l'Association nationale de la femme et du droit à Victoria - Février 1983.
— Présence (en tant qu'observatrice) à la réunion annuelle du Comité national d'action sur la situation de la femme.

— Présentation sur la femme et la violence à la réunion tri-annuelle de la Fédération canadienne des Instituts féminins - Juin 1982 - à Fredericton.
— Participation à la conférence nationale "Les femmes et l'impact de la micro-électronique" à Ottawa - Juin 1982.
— Participation au groupe de travail sur la violence, de l'Association canadienne des travailleurs sociaux, dans le but d'adopter un protocole d'intervention - à Ottawa Mai 1982.
— Participation à la première conférence nationale sur les perspectives professionnelles - Janvier 1983.
— Participation à l'émission nationale Take Thirty sur l'avortement et sur les pensions alimentaires.
— Participation au Colloque international sur la recherche et l'enseignement relatifs aux femmes, à Montréal - Juillet 1982.
— Participation à la protestation nationale contre la programmation pornographique à la télévision payante.
— Présentation à un comité de la CRTC au sujet de la pornographie à la télévision à péage - Fredericton - Février 1983.
— Participation au comité national sur la garde de jour.
— Participation à la 4ième conférence biennale sur l'égalité du Congrès du Travail du Canada - Québec - Mars 1983.

Au niveau inter-provincial et d'autres provinces

— Présentation aux ateliers de l'Unité d'intervention pour crises familiales de Restigouche - Campbellton - Avril 1982.
— Participation à titre de personne ressource à la conférence du Congrès du travail du Canada - "Equal Partners for Change - Women in the Workplace."
— Présentation sur la femme au travail à la conférence "Women and Business" à Halifax - Mars 1983.
— Consultation en vue d'une étude des succédanés non-chimiques à l'alcool et aux drogues.

Les grandes questions

I L'emploi

Le Conseil consultatif sur la condition de la femme a fait les recommandations suivantes à la **Commission d'enquête sur le travail à temps partiel.**

1. **Les gouvernements fédéral et provinciaux** doivent promouvoir, comme objectif et comme politique économique de base, le plein emploi des femmes et des hommes. (Le travail à temps partiel représente un revenu partiel et ceci suppose une dépendance financière soit d'un(e) partenaire ou de programmes d'assistance sociale).

L'objectif premier des gouvernements doit comprendre la mise sur pied d'un réseau national de garderie et de services de soutien à la famille, pour permettre aux femmes et aux hommes de participer librement et pleinement à la production économique, aussi bien pour la nation que pour eux-mêmes.

Le travail à temps partiel pourrait être encouragé comme mesure temporaire dans les secteurs en expansion seulement, où il y a un manque de main-d'oeuvre spécialisée à plein temps.

Avant de promouvoir le temps partiel il faut réformer le Code du travail du Canada et les Codes provinciaux des normes d'emploi, de la façon suivante:

a) Pour un travail de valeur égale, les salaires des employés(ées) à temps partiel doivent être au moins équivalents à ceux des employée(ées) à plein temps et être payés sur une base proportionnelle selon les heures de travail.

b) Les employés(ées) à temps partiel doivent bénéficier des mêmes avantages sociaux que ceux auxquels ont droit les employés(ées) à plein temps, toujours sur une base proportionnelle, y compris les prestations d'assurance-chômage, les régimes de pension privés et fédéraux, les congés de maladie, les congés fériés et le système d'ancienneté. Pour être vraiment utiles aux travailleurs, certains avantages, tels les cours de perfectionnement, l'assurance-vie, l'assurance-accident et les congés de maternité, devront être pleinement accessibles aux employés(ées) à temps partiel et à temps plein.

Le gouvernement fédéral doit mettre au point une nouvelle formule de calcul des pensions qui permettrait aux personnes âgées de travailler avant et après l'âge officiel de la retraite sans que leur pension n'en souffre.

Les gouvernements fédéral et provinciaux doivent assurer la coordination et la majoration du revenu partiel que sont autorisés à gagner les clients et clientes de l'assistance sociale, pour que les familles ne soient pas dissuadées du travail - comme c'est présentement le cas au Nouveau-Brunswick.

Le gouvernement fédéral devrait faire usage des services de Statistiques Canada afin d'y relever des données exactes sur la main-d'oeuvre à temps partiel, les avantages sociaux, les salaires, les conditions de travail, la syndicalisation, etc., pour permettre une image juste de son évaluation.

2. **L'entreprise privée** en collaboration avec les syndicats doivent étudier et créer des programmes globaux d'avantages sociaux pour les travailleurs(euses) à temps partiel et promouvoir des horaires de travail flexibles pour les employés(ées) à plein temps.

Les employeurs doivent s'assurer que le travail à temps partiel et les programmes de partage du travail soient répartis à tous les échelons de leurs entreprises - et non seulement au bas de l'échelle - sans pour autant compromettre les postes à plein temps.

3. Les **syndicats** doivent recruter les travailleurs(euses) à temps partiel - non seulement pour offrir leur protection au groupe d'employés(ées) le plus exploité qui soit, mais aussi dans le but d'augmenter le nombre de syndiqués(ées) pour se donner plus de force de négotiation.

Les syndicats doivent planifier leurs négociations en fonction d'obtenir, pour les employés(ées) à temps partiel et à temps plein, des salaires égaux payables au prorata, des avantages sociaux tels des congés de maternité et des régimes de pension, une sécurité d'emploi et un système d'avancement à l'ancienneté.

Les syndicats doivent s'assurer que leurs membres, femmes et hommes, reçoivent un salaire égal pour un travail de valeur égale.

Si les syndicats veulent promouvoir le plein emploi au Canada, ils devront continuer l'étude de la viabilité des semaines plus courtes de travail et des congés pour les parents, afin d'offrir de meilleures conditions de travail aux employés(ées) à temps plein, et pour créer des postes à temps plein.

Le Conseil consultatif sur la condition de la femme a fait les recommandations suivantes au **Comité de la stratégie de formation de la main-d'oeuvre du Nouveau-Brunswick.**

a) **Les politiques du gouvernement fédéral**

Si le gouvernement croit vraiment qu'il y aura des

pénuries de main-d'oeuvre spécialisée au cours des années 1980, il faudra affecter plus d'argent à la formation des femmes en vue des emplois spécialisés afin d'atténuer les pénuries prévues.

De plus, il faut renverser la tendance à la réduction du financement des garderies et reconnaître le rôle essentiel de celles-ci dans le réseau des services publics.

Ottawa doit reconnaître la possibilité de surplus de main-d'oeuvre résultant de l'augmentation du taux de participation des femmes, en augmentant les crédits affectés spécialement à la formation des femmes en vue d'emplois qualifiés dans l'industrie, pour ainsi les détourner des ghettos féminins en matière d'emploi.

En général, il importe donc que changent sensiblement les attitudes face au type de travail et à la formation professionnelle qui conviennent aux femmes.

b) Centres d'emploi du Canada - conseillers en emploi

Le CCCF recommande vivement un programme obligatoire de formation, comprenant des séances au travail, sur la condition actuelle de la femme à l'intention de tous les conseillers en emploi, en insistant tout particulièrement sur les besoins spéciaux des femmes rurales, minoritaires, économiquement défavorisées, parents uniques ou qui retournent sur le marché du travail.

Les Centres d'emploi du Canada doivent informer les femmes du type de formation qu'elles peuvent suivre, afin d'élargir leurs perspectives d'emploi. Les Centres devraient veiller à ce que les conseillers ne soient pas influencés par des perceptions traditionnelles de capacités des femmes ou par la préférence des employeurs pour des employés de l'un ou l'autre sexe.

c) Les Centres d'orientation professionnelle des femmes

Le Conseil consultatif sur la condition de la femme encourage fortement l'établissement d'un centre-pilote d'orientation professionnelle des femmes au N.-B.

d) Les projets d'extension

Le Conseil consultatif sur la condition de la femme recommande que le projet extension "Femmes au travail" qui dessert principalement les femmes francophones des régions de Bathurst, Edmundston et Moncton, soit étendu à toutes les régions de la province pour y desservir les femmes anglophones et francophones. Aussi, le projet doit jouir d'un budget permettant d'embaucher une deuxième employée dans les bureaux régionaux ou au moins de défrayer un service téléphonique afin d'assurer aux clientes une accessibilité continuelle.

e) La formation professionnelle

1. Le Conseil consultatif recommande un programme intensif d'information sur les conditions actuelles du marché du travail et sur les occasions de formation et d'emploi qui existent présentement pour répondre à ces conditions. En termes simples, quels travailleurs sont actuellement en demande ou le seront bientôt, et comment puis-je être formée pour en faire partie?

Ce programme d'information doit s'adresser aux femmes là où elles sont actuellement - dans les écoles secondaires, les régions rurales, leurs foyers, les bureaux, les hôpitaux, les églises et les bureaux du bien-être.

2. Les cours offerts au niveau des collèges communautaires doivent être mis à jour afin de tenir compte des besoins actuels et projetés.

Le CCCF recommande vivement l'extension des programmes dans les domaines de la programmation d'ordinateur et du traitement des données afin de tenir compte des effets des innovations technologiques sur le lieu de travail. De plus, nous espérons que la C.E.I.C. réservera dans ces programmes une proportion des places spécialement pour les femmes, disons 40%, et qu'il fera la promotion active de ces possibilités de formation auprès de ce groupe-cible.

Outre de nouveaux programmes dans le domaine de l'informatique, le CCCF recommande fortement que les cours traditionnels de travail de bureau soient restreints et que ceux qui seront retenus soient réorganisés afin d'y intégrer des connaissances en technologie de bureau.

3. Dans le cadre des programmes de formation d'Emploi Canada, les cours "Orientation professionnelle pour les femmes" et le programme "Introduction aux métiers" constituent des efforts louables pour encourager les femmes à se joindre à la population active. Cependant, ils profitent à peu de femmes comparativement au nombre de celles qui sont en chômage ou qui occupent un emploi peu satisfaisant.

Aussi, le Conseil consultatif considère que la participation des femmes dans les emplois non-traditionnels est essentielle à leur survie sur le marché du travail. Le contenu du Programme d'introduction aux métiers doit donc être conçu en fonction des conditions du marché et des occasions d'études avancées et le programme doit faire l'objet d'une intense promotion et être accessible dans toute la province dans les deux langues.

Des services de garde de jour devraient être offerts à moins que les dépenses encourues par les étudiants pour les services de garderies locales ne soient remboursées au moins en partie.

Afin de les rendre accessibles aux femmes rurales, ces cours doivent être dispensés dans le cadre d'un Programme Extension de la C.E.I.C., en utilisant comme classes des écoles, des églises ou des centres communautaires ruraux.

Le CCCF recommande que soit offert dans toute la province un nouveau cours distinct d'affirmation de soi qui s'adresse spécialement aux femmes rurales, indigènes, aux parents uniques et aux âgées. Ce type de formation s'est révélé l'un des programmes les plus efficaces pour préparer les femmes à se joindre à part entière à la population active. Un tel programme est disponible au Nouveau-Brunswick selon diverses méthodes: des moniteurs qui travaillent à contrat, des programmes sur cassettes, et des groupes de femmes qui animent les cours.

f) **Recommandations générales**

Il existe un besoin clair et immédiat d'élaborer et de mettre en oeuvre une stratégie d'action positive pour élargir le choix des professions et des programmes de formation qui s'offrent aux femmes.

Il existe un besoin urgent d'adopter pour le Nouveau-Brunswick un code révisé des normes minimales d'emploi afin de protéger les travailleurs à temps partiel et les travailleurs non syndiqués, non seulement pour la minorité des travailleurs du secteur primaire mais aussi et particulièrement pour la grande majorité des travailleurs de la province, dont beaucoup sont des femmes, employées dans les secteurs secondaire et tertiaire.

Le harcèlement sexuel est un obstacle sournois à l'emploi, obstacle qui touche particulièrement les femmes. Il faut prendre des mesures pour élaborer une démarche disciplinaire stricte à l'égard des coupables et mettre sur pied un mécanisme de plaintes qui soit à la fois équitable et confidentiel. Les employeurs sont susceptibles de collaborer si on les renseigne sur la question et si on leur fait des suggestions sur les moyens de remédier à une telle situation.

Note du CCCF:

A peu près les mêmes recommandations ont été faites l'an passé au Comité fédéral-provincial du N.-B. sur les besoins en main-d'oeuvre. A notre connaissance, aucune n'a été mise en vigueur d'où le besoin de réitérer la position du CCCF à un autre niveau.

Le CCCF a fait les recommandations suivantes au **ministre du Travail.**

— Le Conseil consultatif sur la condition de la femme recommande fortement l'inclusion des dispositions suivantes dans le Code des normes d'emploi:

- — Une disposition garantissant un salaire égal pour un travail équivalent.
- — Des congés de maternité sans perte d'ancienneté ou d'avantages sociaux.
- — L'éligibilité au congé de maternité dans les cas d'adoption pour les parents des deux sexes.
- — Des congés de paternité.
- — Des congés pour travailleurs(euses) ayant des responsabilités familiales.
- — Un mécanisme permettant de traiter les cas de harcèlement sexuel de façon efficace.
- — Le droit à une description de tâches écrite.
- — Un avis minimal de 180 jours avant un changement technologique majeur.

— Le CCCF recommande une révision du Code des la personne en vue:

- — d'étendre la définition de discrimination en vertu du sexe afin de comprendre la discrimination en vertu de la grossesse.
- — d'inclure de façon spécifique le harcèlement sexuel dans la définition de discrimination en vertu du sexe.
- — de substituer "situation de famille" à état civil dans le Code afin de défendre la discrimination en fonction des personnes à charge.
- — d'inclure le concept de salaire égal pour un travail équivalent.
- — de mettre en place un mécanisme plus efficace de respect du Code.

— Le CCCF recommande l'usage obligatoire de tables de mortalité unisexes dans le calcul des régimes de pensions achetés.

II Les femmes âgées

Le Conseil consultatif sur la condition de la femme a fait les recommandations suivantes au **Comité consultatif pour l'élaboration de programmes et de services pour les personnes âgées du N.-B.**

Le CCCF recommande la création d'un Conseil consultatif sur la situation des personnes âgées et que ce futur conseil se penche sur les priorités suivantes:

1. Les besoins financiers des femmes âgées, qui vivent très souvent dans la pauvreté.
2. Les problèmes de santé des femmes âgées, particulièrement leur surconsommation de multiples médicaments, le manque de services à domicile adéquats de soins, de diagnostique ainsi que des programmes de prévention de maladies.
3. Les problèmes de logement des femmes âgées qui sont encouragées à demeurer dans leurs propres maisons, mais qui doivent ensuite se débrouiller seules avec les grandes dépenses, les inquiétudes et l'isolement reliés à ce choix, dans une province où

les services de soutien aux ménages privés sont inadéquats, et dans un pays où les pensions nationales les forcent à vivre au niveau ou en dessous du seuil de la pauvreté.

4. Les besoins en matière de transport des femmes âgées qui, à cause de leurs handicaps physiques, leur lieu de résidence ou leur revenu, ne peuvent souvent pas utiliser les moyens de transport en commun, tels l'autobus et le taxi.
5. Les besoins éducatifs des femmes âgées dont plusieurs cherchent encore à apprendre à lire, et dont bien d'autres craignent de devenir stagnantes sur le plan intellectuel et social, en raison d'un manque de stimulation. Leur manque d'information concernant les questions qui les préoccupent est une source d'ennui et d'inquiétude pour les deux groupes.
6. Le besoin d'éduquer la population plus jeune, surtout les jeunes femmes qui ne comprennent pas encore que le vieillissement est inévitable et souvent très pénible, à cause d'un manque de préparation personnelle et de services sociaux. Les jeunes et les personnes âgées bénéficieraient de cours "intergénérationnels" à l'école, où les deux groupes pourraient se rencontrer pour partager leurs expériences et mieux se comprendre.

Le Conseil consultatif sur la condition de la femme recommande fortement que le futur Conseil pour les personnes âgées accorde une priorité prédominante aux femmes âgées, en les désignant comme population-cible des efforts du dit Conseil.

III Education

Le CCCF a fait les recommandations suivantes au **ministre de l'Education:**

— Un cours de relations familiales au secondaire deuxième cycle.
— L'intégration des sciences familiales et industrielles à l'intermédiaire.

Le CCCF a fait les recommandations suivantes au sujet du développement de l'enfant:

1. Que le gouvernement du N.-B. crée une commission des services à la petite enfance, dont le mandat comprendrait la coordination, la mise en oeuvre et l'évaluation d'une série de services intégrés de maternelle et de garde de jour pour les enfants âgés de 0-8 ans dans la province.
2. Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick confie la création de cette Commission des services à la petite enfance à un comité interministériel intérimaire de planification, composé de représentants des ministères de l'Education, des Services sociaux, de la Santé et du Travail, lequel serait présidé par le ministère de l'Education. Les responsabilités du comité de planification comprendraient la conception d'un plan pour la prestation des services intégrés à la petite enfance dans la province, ainsi que la rédaction de règlements appropriés et du texte législatif créant une commission permanente dont le mandat, décrit ci-haut, comprendrait la mise en oeuvre de ce plan.
3. Que la Commission des services à la petite enfance mette sur pied un système intégré de services de maternelle et de garde de jour afin que les enfants âgés de 0-8 ans du Nouveau-Brunswick aient accès à des soins aptes à faciliter leur développement, tant avant leur entrée dans le système scolaire, qu'après les heures d'école pendant que leurs parents sont au travail.

   Le système intégré comprendrait la prestation des programmes de maternelle par le biais de promoteurs autorisés à but non-lucratif des secteurs publics et privés, que ce soit des centres de garde de jour, des maternelles privées, des groupes communautaires et auxiliaires, des commissions scolaires publiques ou collèges communautaires.

   Les programmes de maternelle devraient être intégrés aux services de garde de jour de différentes façons: par exemple, en offrant des programmes de maternelle dans les garderies et les foyers privés, en établissant la maternelle et des services de garde de jour à proximité, dans un même voisinage, et en organisant la garde de jour dans les écoles qui offrent le programme de meternelle. Cette intégration de services éliminerait plusieurs problèmes inhérents liés au bouleversement émotif et à l'organisation du transport, aussi bien pour les enfants que pour les parents.

   Le service intégré doit également répondre aux besoins du nombre croissant "d'enfants à clés" de l'école primaire, en fournissant des haltes-garderies (après l'école) dotées de programmes de développement, dans leurs écoles ou à peu de distance, jusqu'à la fin de la journée de travail de leurs parents.
4. Que la Commission des services à la petite enfance planifie et mettre en oeuvre les programmes de maternelle et de garde de jour en se servant des concepts et techniques modernes de développement de l'enfant, qui préconisent le développement harmonieux de l'enfant sous tous ses aspects - physique, émotionnel, social et intellectuel - dans ses rapports avec elle/lui-même, avec les autres et avec son milieu.
5. Que la Commission des services à la petite enfance fasse observer les normes et règlements intégrés de garde de jour et de maternelle, incluant un

nombre maximal de 20 enfants par groupe, un rapport adulte-enfants de 1/10, ainsi qu'un minimum d'espace requis à l'intérieur et à l'extérieur, les normes de sécurité et d'hygiène, de matériel et de nutrition. Dans la détermination de ces normes, la considération première doit être le bien-être des enfants.

6. Que la Commission des services à la petite enfance établisse des normes de qualités du personnel qui stipulent la présence d'au moins un enseignant diplômé, ayant une spécialisation en développement de l'enfant, pour chaque groupe de maternelle, et au besoin, d'adjoints à l'enseignement et d'aides, au prorata de la grosseur du groupe, selon le rapport adulte/enfants de 1/10.

   Le personnel qui travaille présentement dans les programmes de maternelle au Nouveau-Brunswick doit bénéficier d'un système "d'équivalence en expérience" qui lui permettrait de subir certains examens nécessaires pour l'obtention d'un brevet.

   La Commission des S.P.E. doit assurer aux enseignants en maternelle et garde de jour l'accès à des moyens adéquats de perfectionnement par le biais de cours coordonnés des collèges communautaires et universités en développement de l'enfant, afin de permettre à ces travailleurs de continuer et d'évoluer dans la profession de leur choix. Des mesures provisoires d'autorisation des éducateurs pourraient être utilisées pendant la période de perfectionnement qui pourrait s'étendre sur cinq à dix ans.

   La rémunération des éducateurs de maternelle, tant des enseignants que de leur adjoints, doit être conforme aux échelles établies par la convention collective entre le Conseil du Trésor et les associations d'enseignants professionnels concernées.

7. Que la Commission des services à la petite enfance, de concert avec le ministère de l'Education, assure l'universalité d'accès aux programmes de maternelle en finançant et en supervisant un système public-privé de transport, avec le concours indispensable des commissions scolaires et des groupes communautaires pour la mise en oeuvre du système.

8. Que la Commission des services à la petite enfance mette en oeuvre une formule flexible de maternelle, permettant aux maternelles locales de fixer la durée et la fréquence des programmes quotidiens, en accord avec les besoins des enfants locaux et leurs familles, et avec des services locaux de transport.

9. Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick négocie avec le gouvernement fédéral en vue de faire reconnaître, reclasser, financer et administrer les services de garde de jour comme un service de développement de l'enfant, qui doit être promu et réglementé conjointement avec les programmes de maternelle sous la compétence de la Commission des services à la petite enfance.

10. Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick stimule le marché de l'emploi, appuie les familles et investisse dans un futur en s'engageant à mettre en oeuvre un système intégré de services à la petite enfance pour le développement de la ressource première du Nouveau-Brunswick, ses jeunes enfants.

Sachant que la partie des recommandations précédentes sur le développement de l'enfant dépassent le mandat du ministère de l'Education, le CCCF a fait les mêmes recommandations au **ministre responsable de la Réforme des programmes sociaux.**

IV La garde de jour

Le CCCF a fait les recommandations suivantes au **ministère des Services sociaux** concernant les centres de garde de jour et les garderies en milieu familial:

— Puisque les enfants dans les garderies en milieu familial ont droit à la même qualité de soins que ceux offerts par les centres, nous pensons que certaines exigences de base doivent être remplies avant que ces garderies soient certifiées ou autorisées par le ministère des Services sociaux. Ces exigences sont surtout dans le domaine du rapport adulte/enfant, de la sécurité et l'espace.

— Le CCCF est d'avis que le rapport adulte/enfant devrait être le même que dans les centres, selon l'âge des enfants gardés et que les enfants du fournisseur de soins devraient être inclus au nombre maximal. Nous avons des réserves quant à la possibilité qu'un adulte s'occupe seul de plusieurs enfants. Des mesures devraient être prises en cas d'urgence.

— Pour ce qui est des mesures de sécurité, nous recommandons au moins une inspection par le prévôt local des incendies et l'installation d'équipement de base tel des avertisseurs et des extincteurs d'incendie. Des sorties d'urgence et des échelles de sauvetage devraient également être prévues, surtout si les enfants sont gardés dans un bâtiment à plusieurs étages. L'accès à un terrain de jeu à l'extérieur et d'une grandeur suffisante est nécessaire; si le bâtiment est près d'une grande route ou d'une rue où la circulation est dense, le terrain de jeu devrait être entouré d'une clôture. La sécurité du matériel tel les lits d'enfants, les chaises hautes, les balançoires et les jouets est également très importante.

— Les subsides aux familles ne devraient pas être inférieurs à ceux qu'on accorde aux centres puisque déjà, ils sont minimes. D'autres stimulants devraient

être développés pour encourager la certification ou l'autorisation des garderies en milieu familial. Puisque nous visons à la qualité, nous pensons que l'accès à une formation et une aide professionnelle pourraient servir de stimulants pour certains fournisseurs de soins. Si cette formation et cette aide pouvaient être fournies par les centres dans les régions, il pourrait s'établir un climat de coopération plutôt que de compétition.

— Chaque garderie en milieu familial devrait être visitée au moins une fois pendant les premiers six mois de fonctionnement. Le ministère devrait également répondre promptement aux plaintes des voisins ou d'une tierce personne de sorte à éviter les histoires d'horreur comme il y en a déjà eu dans la province.

— Pour éviter un rapport de compétition entre les centres de garde et les garderies en milieu familial, le ministère devrait promouvoir la coopération et peut-être impliquer les directeurs des centres de garde en leur demandant de fournir une surveillance et une aide professionnelle dans les régions. Un tel service devrait être financé par le ministère alors que l'organisation et l'administration pourraient en être assurées par l'Association de garde de jour du N.-B.

— Etant donné le coût élevé des soins institutionnels, les subventions d'établissement et de fonctionnement devraient être augmentées pour permettre à certains centres de survivre et à d'autres d'améliorer la qualité des soins offerts.

V Les femmes et la pornographie

Le CCCF a fait la recommandation suivante **au ministre des Communications.**

— Qu'un amendement soit apporté à la Loi sur la radio-télédiffusion en vue d'éliminer tout commentaire ou représentation graphique insultants à l'égard de l'un ou de l'autre sexe.

Le CCCF a fait pression auprès de la **Commission des licenses et permis d'alcool** pour que des mesures soient prises pour contrôler les spectacles pornographiques dans les clubs publics.

VI La représentation des femmes

Le rapport 1981-82 du CCCF faisait état de la piètre représentation des femmes aux Commissions, Conseils et Comités gouvernementaux. En avril 1982, on ne comptait que 17.7% de femmes siégeant sur tous ces comités et 37% de ces organismes ne comptaient aucune femme. De plus, cinq ministères ne comptaient aucune femme siégeant à aucun de leurs comités.

Afin d'aider les ministères à remédier à cette situation, le CCCF a compilé une liste de plus de 225 femmes pouvant agir comme personne ressource ou être nommées par le gouvernement. Le CCCF a donc remis au **Premier ministre du N.-B.** une banque de "Ressources féminines" qui comprend:

— une classification par région géographique
— une classification par champs d'expertise ou d'intérêt
— les curriculum vitae de toutes ces femmes.

Le CCCF a remis une copie de la liste à tous les ministères du gouvernement provincial, au bureau du Premier ministre du Canada et au Conseil consultatif canadien de la situation de la femme et au chef de l'opposition du N.-B.

Les c.v. peuvent être consultés au bureau du Premier ministre du N.-B. ou du CCCF, ou en prenant contact directement avec la personne en question.

Le CCCF ajoutera des noms à la liste et fera la mise à jour de "Ressources féminines" de façon périodique.

Rapport du Vérificateur

A la présidente et aux membres du
Conseil consultatif sur la condition de la femme

J'ai vérifié le bilan du Conseil consultatif sur la condition de la femme au 31 mars 1983, ainsi que l'état des revenus et des dépenses et l'état du déficit de l'année terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

A mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Conseil au 31 mars 1983 ainsi que les résultats de son fonctionnement pour l'année terminée à cette date selon les pratiques comptables indiquées dans la Note 1 aux états financiers, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année précédente.

J.S. Astle, c.a.
Vérificateur général

Fredericton, (N.-B.)
20 mai 1983

Conseil consultatif sur la condition de la femme

Bilan
au 31 mars 1983

	1983	1982
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	$ 175	$49,827
Comptes à recevoir	626	179
Avances de voyage	-	595
Frais payés d'avance	2,143	2,159
	$2,944	$52,760
Passif et Déficit		
Passif à court terme		
Découvert en banque	$1,975	$ -
Comptes à payer	5,056	9,856
Traitements courus à payer	-	303
Revenu reporté	-	52,500
	7,031	62,659
Déficit	(4,087)	(9,899)
	$2,944	$52,760

Approuvé par le conseil

Madeleine Leplante
....., Présidente

M. L. Lorrain
....., Vice-Présidente

Conseil consultatif sur la condition de la femme
Etat des revenus et des dépenses pour l'année terminée le 31 mars 1983

	1983	1982
Revenus		
Subventions		
Province du Nouveau-Brunswick	$255,460	$196,515
Programme d'emplois d'été pour étudiants	2,983	1,000
Emploi et Immigration Canada - Programme Extension	56,383	14,210
Moins: Don à Les Femmes au Travail	(56,383)	(14,210)
Intérêt	1,513	2,347
	259,956	199,862
Dépenses		
Traitements et avantages sociaux	163,575	119,593
Ameublement, matériel et fournitures de bureau	14,125	20,173
Impression	10,445	14,253
Frais de déplacement - général	13,925	13,527
Frais de déplacement - réunions	8,157	7,509
Autres frais - réunions	1,261	1,921
Indemnités journalières - membres du Conseil	10,550	9,675
Téléphone	11,059	11,390
Elecricité	488	488
Loyer	7,000	6,600
Location de matériel de bureau	5,260	3,737
Entretien	2,390	1,586
Relations publiques	1,408	704
Services professionnels	695	450
Indemnité de voiture - présidente	1,776	900
Traduction	1,168	806
Assurances	238	145
Divers	624	339
	254,144	213,796
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	$ 5,812	$(13,934)

Conseil consultatif sur la condition de la femme
Etat du déficit
pour l'année terminée le 31 mars 1983

	1983	1982
Surplus (déficit), début de l'année	$(9,899)	$ 4,035
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses pour l'année	5,812	(13,934)
Déficit, fin de l'année	$(4,087)	$(9,899)

Conseil consultatif sur la condition de la femme
Notes complémentaires aux états financiers
le 31 mars 1983

1. Sommaire des pratiques comptables importantes

(a) Comptabilité d'exercice

Les états financiers sont présentés selon le système de comptabilité d'exercice. Donc, les recettes et dépenses sont affectées à l'année où elles ont été gagnées ou engagées, quelle que soit la date du transfert des fonds relatifs à ces opérations.

(b) Immobilisations

Le Conseil a pour principe d'imputer tous les achats d'immobilisations au compte des dépenses dans l'année où la dépense a lieu.

(c) Subventions

Les subventions sont enregistrées comme recevables lorsquelles sont déclarées et elles sont enregistrées comme revenu pour la période à laquelle elles s'appliquent.

Advisory Council on the Status of Women
Statement of Deficit
For the Year Ended 31 March 1983

	1983	1982
Surplus (deficit), beginning of year	$(9,899)	$ 4,035
Excess (deficiency) of revenue over expenses for the year	5,812	(13,934)
Deficit, end of year	$(4,087)	$(9,899)

Advisory Council on the Status of Women
Notes to Financial Statements
31 March 1983

1. Summary of significant account policies.

(a) Accrual basis

The financial statements are prepared using the accrual basis of accounting whereby revenues and expenditures are allocated to the year in which they are earned or incurred irrespective of the date on which the related cash transactions are effected.

(b) Fixed assets

It is the policy of the Council to charge all fixed asset purchases to expense in the year in which the expenditure is incurred.

(c) Grants

Grants are reported as receivable when awarded, and are recorded in income over the period to which they relate.